

LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

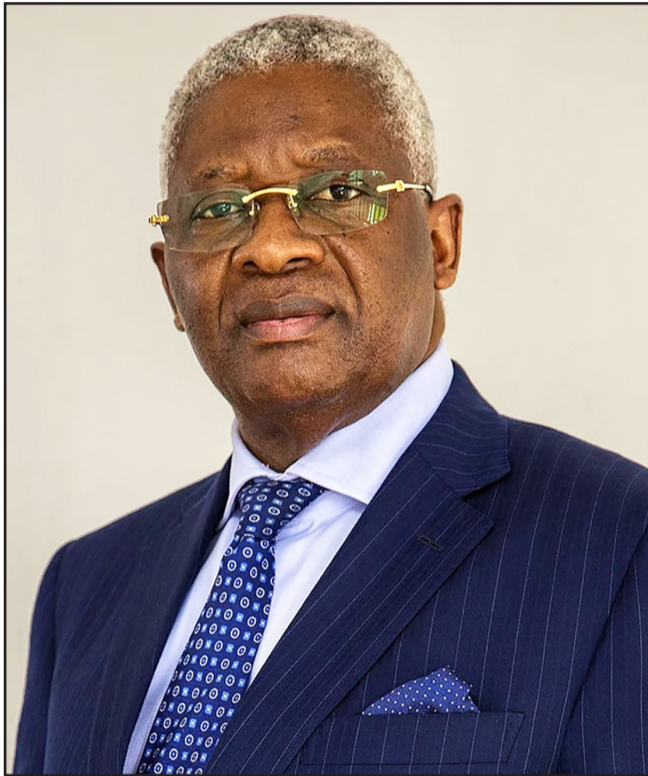
N° 4225 du Vendredi 12 Avril 2024 - 71^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

OPPOSITION

L'UPADS dans la tourmente

Pascal Tsaty Mabilia, premier secrétaire du parti fondé par Pascal Lissouba. Le Conseil national réuni en session ordinaire a prononcé la suspension de plusieurs cadres.

(P.4)



EDITION

«N'ayez pas peur, La démocratie va prévaloir»

Le livre du ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou qui agite. Il s'agit d'un condensé de ses vieux textes de réflexion sur la démocratie. (P.3)



SESSION PASTORALE DES EVEQUES

La collaboration avec les commissions au centre des travaux



Les évêques membres de la CEC posant avec le nonce apostolique (P.8)

«DES EXCUSES AUX MINISTRES DE LA SANTE ET DE LA DEFENSE» (P.3)

MEMOIRE Le Rwanda commémore les 30 ans du génocide (P.6)

EDITORIAL De la paix qui dort

CANAL+
Y A PIMENT DANS FOOT

REABONNEZ-VOUS* 15 JOURS OFFERTS A TOUT CANAL+

* Offre valable du 26 mars au 10 avril pour tout abonné CANAL+ Sport. Formule satellite. Beneficiaire de la formule CANAL+ satellite pendant 15 jours. Voir conditions de l'offre auprès de votre Distributeur CANAL+.

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO
Vers le Rond point Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1 er étage, Centre ville
B.P. 1431 Tél: 22 294 13 34 1 05 736 64 64
République du Congo

INSERTION LEGALE

ANOINTED INTERNATIONAL TRANSPORT» En abrégé «A.I.T.» SARL

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

(En conformité avec les dispositions de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique)

Au Capital de Francs CFA : Six Millions Cinq Cent Mille (6 500 000)
Siège social : 260 Avenue du Havre, Zone Industrielle, Boîte postale 1547
POINTE-NOIRE / REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM : CG-PNR-01-2008-B12-00128

AGREMENT DE CESSIION DES PARTS SOCIALES MODIFICATION DES ARTICLES 7 & 9 DES STATUTS - NOMINATION D'UN NOUVEAU COGERANT - MISE A JOUR DES STATUTS

Suivant Procès-verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «ANOINTED INTERNATIONAL TRANSPORT» en sigle «A.I.T» SARL, reçu par la Notaire soussignée en date du 21 mars 2024, enregistré à Pointe-Noire, le 27 mars 2024 sous folio 059/9, n° 2516; Les associés de ladite société ont pris les résolutions suivantes:

- Agrément de cession des parts sociales;
- Modification des articles 7 & 9 des statuts;
- Nomination d'un nouveau cogérant;
- Mise à jour des statuts;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt légal dudit Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 02 avril 2024 sous le n° CG-PNR-01-2024-D-00257, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 04 avril 2024

Pour avis

Maître Christèle Elianne BOUANGA-GNIANGAISE Notaire



Etude de Maître Brislaine KOUTOU
Notaire

Sise 55, Avenue MOE VANGOULA, immeuble SEKOU, marché Plateau, Centre-ville
Pointe-Noire
06 657 45 55/04 433 87 96/06 680 20 01
E-mail: brislainek@yahoo.fr
République du Congo.

CESSION DES PARTS EMEXDIS ENGINEERING

Société A Responsabilité Limitée

Capital social: 1.000.000 F. CFA

Siège social: Avenue Amilcar, immeuble CODAMI, derrière DIETSMANN,
zone industrielle
de la Foire, boîte postale: 4830
Téléphone: 05.781.70.17
RCCM N° CG-PNR-01-2009-B12-01159
Pointe-Noire

Suivant actes établis sous seing privé, puis déposés au rang des minutes de Maître Brislaine KOUTOU, Notaire, trois (3) des quatre (4) associés de la société EMEXDIS ont cédé l'intégralité de leurs parts sociales au profit de la société HOLY HOLDING SARLU, immatriculée au RCCM de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2019-B13-00428.

Ces actes ont dûment été enregistrés et déposés au greffe du Tribunal de Commerce en date du 28 mars 2024 sous le numéro de dépôt CG-PNR-01-2024-D-002-243.

Mention modificative a été portée au Registre de commerce de la société EMEXDIS en date du 28 mars 2024.

Pour avis

Le Notaire,

Maître Brislaine
KOUTOU

ETUDE MAZAMBA MILANDOU
Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU
NOTAIRE

Diplômé en droit des affaires de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal

INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique reçu par Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU, notaire soussigné, en son Etude, sise au numéro 349, Boulevard Charles DE GAULLE, Immeuble RAKOTO, en face de la Pharmacie Croix du Sud, B.P.: 5261, Tél.: 06 663 38 90/05 520 61 22, Centre-ville Pointe-Noire, République du Congo, en date du 18 septembre 2023, enregistré au domaine et timbres à LOANDJILI POINTE-NOIRE, le 20 septembre 2023, sous folio 175/4 N°1650;

Il a été procédé, en date du 18 septembre 2023, à la création de la Société à responsabilité limitée dénommée société ROSSETTI ENERGY CONGO, en sigle «R.E.C.», à savoir:

Forme juridique: Société à responsabilité limitée pluripersonnelle;

Dénomination: société ROSSETTI ENERGY CONGO, en sigle «R.E.C.»;

Capital social: Le capital social est fixé à 100.000.000 F. CFA, divisé en 100 parts d'Un Million Francs (1.000.000) CFA chacune;

Siège social: Zone Industrielle, Immeuble Tangu Center, en face du Lycée POATY Bernard, Centre-ville Pointe-Noire;

Objet social:
La Société a pour objet, directement ou

indirectement en République du Congo et dans tous pays: Ingénierie, Construction, Procurement-Trading-et la réalisation des travaux off-shore on-shore oil & Gas, Construction de tout ouvrage en site aquatique et de tous travaux concernant la réalisation de réseau de canalisation pour le transport de fluides de toute nature, tant en site aquatique, terrestre, l'exécution de tous travaux de conception, de recherches, d'études, d'organisation et d'engineering se rapportant à la réalisation de ses travaux ; le dragage, l'extraction et la commercialisation de tous matériaux en site aquatique; Promotion Immobilière (l'achat de location, la vente et la construction de tous biens, meubles et Immeubles pouvant être utilisés dans ces Industries).

Durée: quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et du crédit mobilier.

Gérance: la société a pour gérant Monsieur ATTIE Ali.

Immatriculation: la société est immatriculée au Registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro RCCM CG/PNR/01-2023-B12-00176 du 11/10/2023.

Pour insertion

Maître Ulrich MAZAMBA MILANDOU,
Notaire



CABINET LE MITOUARD

Tax & Legal

Société par Action Simplifiée (SAS) au capital de 30 000 000 FCFA
Agréments CEMAC CF67 et CF129
54 Avenue Charles de Gaulle, 3e Etage, Immeuble UMA, Pointe-Noire
Tél : 06 663 50 60/05 546 50 60, Pointe-Noire, République du Congo

« SERVICES MACHINERY TRUCKS »

Société à Responsabilité Limitée, Au capital de 631 125 000 de francs CFA
RCCM CG-BZV-01-2001-B13-00064
Siège social : 2894, centre-ville, Brazzaville, République du Congo

AVIS D'INSERTION

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un acte sous-seing privé, du 27 novembre 2023, enregistré le 30 novembre 2023 au bureau d'Enregistrement des Domaines et du Timbre EDT plaine Brazzaville, sous le numéro 8107, folio n°219/5, l'associé unique de la société SERVICES MACHINERY TRUCKS en sigle « SMT » a décidé du transfert du siège social de ladite société.

Ancienne adresse : Avenue Bayardelle, impasse entre la Direction Technique d'Airtel et l'Ambassade du Cameroun, centre-ville, Brazzaville, République du Congo.

Nouvelle adresse : 1055, route de l'aéroport, Pointe-Noire, République du Congo.

Dépôt légal : Modification du Registre de Commerce et du Crédit Mobilier faite au greffe du tribunal de commerce de la ville de Pointe-Noire le 01 mars 2024 sous le numéro CG-PNR-01-2024-B-00162.

Pour avis.

Rodéz Aubin ILIMBI
Membre de l'Association des Experts Fiscaux Agréés du Congo.

JUSTICE

Lâché par ses collègues députés, Aimé Hydevert Mouagni devra faire face à la justice

Réunis en séance plénière le 3 avril dernier sous l'autorité d'Isidore Mvouba, président de l'Assemblée nationale, les députés se sont majoritairement exprimés (104 voix pour contre trois: deux abstentions et un contre) pour la levée de l'immunité parlementaire d'un des leurs, Aimé Hydevert Mouagni, député de la première circonscription de Moungali, visé par une procédure pénale. Pour permettre à la Haute cour de justice de le juger comme un citoyen ordinaire, dans l'affaire des audios qui lui sont attribués et qui circulent dans les réseaux sociaux, «contenant des déclarations pouvant constituer des infractions d'atteinte à la sécurité nationale par la divulgation des renseignements devant être tenus secrets, et de détention illégale d'armes de guerre et de diffusion de fausses nouvelles contenant des imputations diffamatoires», souligne le rapport de la Commission affaires juridiques et administrations. Le député doit être jugé.

C'est dans une ambiance peu cordiale et empreinte de tristesse que les députés ont levé l'immunité parlementaire de leur ancien collègue, incarcéré depuis le 22 mars dernier à la Centrale d'intelligence et de documentation, puis déferé à la Maison d'arrêt le 5 avril par un mandat de dépôt signé par Henri Bouka, président de la Haute cour de justice.

Le président du Club perspectives et réalités (CPR), parti affilié à la majorité présidentielle, est inculpé de diffusion et propagation de nouvelles de nature à porter atteinte à la sécurité et à la défense nationale. Les faits ont été requalifiés et re-précisés dans le mandat de dépôt.

C'est donc en application de l'article 104 du code de procédure pénale qu'Aimé Hydevert Mouagni a été placé à la Maison d'arrêt.

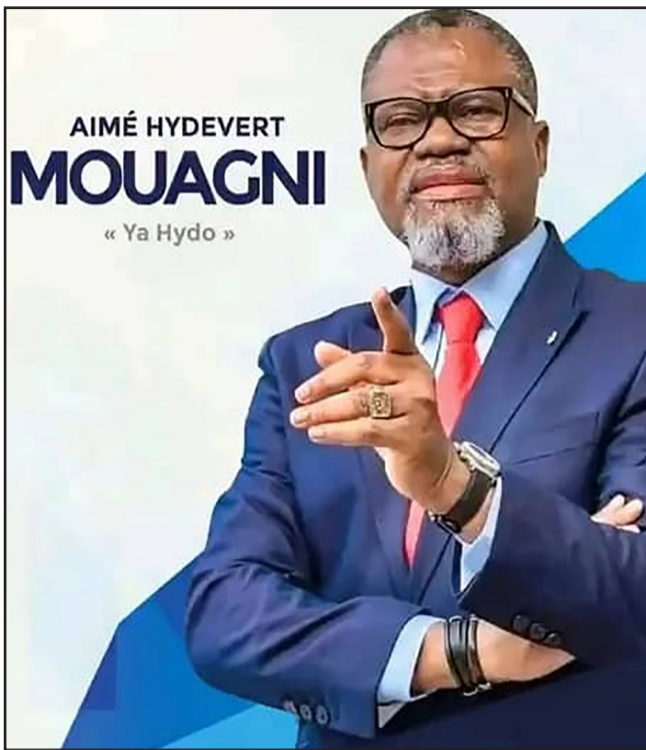
Le président de la Commission affaires juridiques et administratives, de la décentralisation et du contrôle de l'exécution des lois a indiqué au cours de la plénière que l'Assemblée nationale ne peut pas constituer un frein pour la justice dans la procédure contre le député Aimé Hydevert Mouagni. «La levée de l'immunité parlementaire permettra à notre collègue d'avoir la possibilité de

construire sa défense. Nous ne sommes pas dans la phase d'une condamnation mais dans la procédure, car notre collègue est encore présumé innocent», a rappelé Benoît Bati.

Le ministre de la Justice, des droits humains et de la promotion des peuples autochtones, Ange Aimé Wilfrid Bininga a expliqué que la levée de cette immunité parlementaire permettra à la Haute cour de justice de juger le député comme un citoyen ordinaire. Car, a-t-il dit, «nous sommes tous égaux devant la loi».

Pour le Garde des sceaux, cette procédure permettra à la justice d'avoir des éléments mis à la charge de l'intéressé qui jouit pour le moment de la présomption d'innocence. Il a indiqué que la Haute cour de justice n'est pas sous la juridiction du Gouvernement, «c'est une institution constitutionnelle», a-t-il fait savoir.

Justifiant la levée de cette immunité parlementaire, le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, a dit que c'était pour permettre à Aimé Hydevert Mouagni de répondre devant la justice pour les faits qui lui sont reprochés. «Le pouvoir législatif que nous constituons n'a pas compétence d'arrêter une procédure de justice», a-t-il déclaré, tout



Aimé Hydevert Mouagni

en invitant les députés à faire «acte de foi» pour la levée de l'immunité parlementaire, afin d'aider l'intéressé à constituer sa défense.

Il a rassuré que la levée de l'immunité parlementaire ne veut pas dire qu'il n'est plus député. «Il pourra revenir parmi nous», a-t-il signifié.

Simplement, si un député pose des actes dans l'exercice de ses fonctions, il n'est pas poursuivi, sans que l'immunité parlementaire dont il jouit n'ait été préalablement levée.

Mais dans sa prise de parole, Claudine Munari, députée de Mouyondzi, a estimé que la levée de cette immunité n'était pas nécessaire. «J'ai écouté les audios et je n'ai pas entendu des propos susceptibles de permettre la levée de son immunité. Nous nous plaignons tous des difficultés que nous rencontrons dans ce pays. Ce sont des problèmes que nous con-

naissions tous. C'est une personne qui parlait avec une de ses connaissances», a-t-elle plaidé sans être entendue, malheureusement.

Par un vote à main levée, les députés ont levé l'immunité parlementaire de leur collègue. A noter que l'Assemblée nationale a été saisie en date du 26 mars 2024 par le procureur général près de la Haute cour de justice aux fins de solliciter l'autorisation d'exercer des poursuites à l'encontre du député Aimé Hydevert Mouagni.

Lâché par ses collègues députés, Aimé Hydevert Mouagni devra désormais faire face à la justice et préparer sa défense qui ne sera pas facile dans une affaire qui sent déjà la condamnation.

Cyr Armel YABBAT-NGO et Pascal BIOZI-KIMINOU

Editorial

De la paix qui dort

Il y a des jours comme ça où la vie politique congolaise affiche un électrocardiogramme plat : pas de querelles entre ce qui reste de l'opposition et la majorité affichée ; pas de montée de tensions au sein de celle-ci ; pas de surchauffe aux frontières ou avec les institutions financières internationales : sages. C'est le Congo idéal de toujours, qui n'entretient aucune source de conflit à l'intérieur ou à l'extérieur. Le Congo qui gère sa vie nationale au petit bonheur la chance ; qui se réveille dans ses 342.000 Km² d'espace de souveraineté et s'y endort paisiblement le soir, ventre creux ou rebondi.

Mais il y a, par contre, des jours où tout donne à penser que la crise est ce qui nous fait vivre ; que nous ne pouvons pas vivre sans la permanente montée d'adrénaline du catcheur ; que les parcs à urticaire ont laissé leurs portes ouvertes et lâché les fauves. Ces jours-là, il vaut mieux ne pas avoir envie de se gratter, ce serait pris pour geste d'hostilité. Et comme les intentions pèsent moins lourd que les accusations, passer le temps à se défendre vous conduirait forcément vers les endroits où ces choses peuvent s'évaluer, toujours à charge.

Nous avons traversé l'épisode Aimé Hydevert Mouagni, député de la majorité lâché par ses pairs au Parlement, pour s'être montré trop volubile sur les réseaux sociaux et menaçant de l'être davantage. Son immunité parlementaire a été levée ; du sparadrap a été collé sur sa bouche : une foire d'empoigne en perspective. Entre ceux qui ne voulaient pas de cette levée (très peu) et ceux qui ont joué le jeu de la majorité solidaire contre lui, je vois d'ici les joutes que nous réservent les jours à venir. Le marigot va s'agiter de belle manière, surtout si la justice s'en mêle à sa manière, c'est-à-dire en dépit des règles du droit déjà piétinés, soutiennent quelques spécialistes (très peu) !

Il y a eu l'affaire Lydia Mikolo et le FIGA. Il y a eu l'affaire des accords de cession des terres supposée aux Rwandais. Il va y avoir l'affaire Claude Alphonse N'Silou, montée de toutes pièces sur ses anciens écrits rassemblés en fascicule... Ainsi va la République : quand l'actualité s'endort trop, il faut la réveiller à coups de triques, de brûlots et de faux procès. Car, en apparence, la paix finit par ennuyer ceux qui se plaignent de la guerre.

Albert S. MIANZOUKOUTA

DES EXCUSES AUX MINISTRES DE LA SANTE ET DE LA DEFENSE

Loin de nous l'intention de nuire ou de manipuler l'information, dans notre livraison n° 4220 datée du 08 mars 2024, rapportant l'adresse du ministre de la Santé et de la Population aux médecins-lieutenants, en date du 26 février 2024, avant leur déploiement sur le terrain, nous l'avons intitulée «**Santé: Le ministre de la Santé condamne fermement la corruption au sein des services militaires de santé**». Malheureusement, tel que formulé, ce titre ne reflète ni le discours du ministre ni le contenu de l'article. Au regard du malaise causé, nous présentons nos excuses aux ministères de la Santé et de la Défense.

La Semaine Africaine

« N'ayez pas peur, La démocratie va prévaloir »

«...le Ministre N'Silou a rassemblé dans un opuscule (livre) quelques textes déjà publiés, déjà connus, largement déjà diffusés entre 1997 et 2016 avec une position qui n'a jamais variée, » de la sagesse dans la gestion du pays, condition sine qua non pour qu'un pays soit prospère et son peuple sorte de la précarité, la démocratie comme unique voie, pour que la gestion de l'état soit vertueuse et crée les conditions pour le développement du pays...»

En 1997 le PCT a soutenu le ministre N'Silou en exil dans sa prise de position et en 2016, le ministre N'Silou a fait la campagne pour l'élection de Sassou



Alphonse Claude N'Silou

pour l'actuel mandat.... Je m'interroge pourquoi ces attaques visiblement organisées et venant de la même source....? Il est question de provocation semble-t-il. Depuis

quand la réflexion d'un citoyen pour améliorer la vie des populations est-elle interdite?... Notre pays qui ne sera jamais que votre pays ne cessera ja-



La couverture du livre

mais de m'étonner...'

Albertine NGOULOU
Montpellier (France)

OPPOSITION

L'UPADS dans la tourmente

Après l'agitation et les dissidences qui ont secoué le parti de Pascal Lissouba, le conseil national de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale (UPADS), réuni en session ordinaire, la quatrième du genre, du 5 au 7 avril dernier, a prononcé la suspension de 15 membres du parti jusqu'au prochain congrès. Les travaux ont été présidés par Pascal Tsaty-Mabiala, premier secrétaire de l'UPADS.

La session ordinaire du conseil national a permis de débattre des problèmes qui minent ce parti. Après examen et adoption des différentes affaires inscrites à l'ordre du jour, les 256 membres présents ont prononcé les sanctions disciplinaires à l'encontre de 15 militants: Gertrude Bimi, Simon Pierre Boungard, Noël Diambou, Mermoz Gomat, Didier Ivolo Mouegni, Benoit Koukebené, Donatien Likibi, Frédéric Louvoso, Jean Louvoso, Mangougoubi Ngoma, Marie Elisabeth Moukessa, Joséphine Mpoumbou, Célestin Nzahou Tsimbi, Wilfrid Pougui et Joseph Sissou. Il est reproché à certains d'entre eux, d'avoir pris part le 6 janvier dernier à Pointe-Noire, dans un restaurant-bar, à une assemblée générale constitutive dite de «l'Esprit UPADS». «Un courant politique prétendument interne au parti qui, selon les initiateurs, serait conforme aux textes

fondamentaux de l'UPADS», souligne le communiqué final du conseil national. Et d'indiquer: «Le déroulement de cette assemblée générale constitutive correspondait à celui d'une structure parallèle au parti, avec un directoire et un ordre du jour précis». Les revendications de ces dissidents portaient, entre autres sur l'illégalité et l'illégitimité des instances issues du congrès unitaire extraordinaire de juin 2013; l'expiration des mandats depuis 2017; la mise en place d'une commission ad hoc pour préparer et organiser le congrès. Or, «toutes ces revendications avaient déjà trouvé des solutions lors des précédentes sessions du conseil national, instance suprême entre les deux congrès, qui consiste à prendre toute initiative indispensable à la bonne marche du parti», précisent les membres du conseil national, en rappelant qu'il avait été décidé lors de la 3^{ème} ses-



Pascal Tsaty-Mabiala

sion du conseil national tenu du 28 au 30 janvier 2021, du report du congrès après les élections législatives, locales et sénatoriales, ainsi que la prorogation des mandats de toutes les instances nationales. Une suspension pour une durée maximum de six mois, a été également prononcée à l'endroit de trois membres, pour avoir transgressé «les dispositions de l'article 188 du règlement intérieur du parti». Il s'agit de: Kouwaba Moulangu, Ngounda Bissombolo et Jules Patassé Nkayes. Par ailleurs, des blâmes ont été infligés à Victor Bienvenu Dzamba, Raymond Kenzou, Norbert Mfikou, Jean-Claude

Moukoubi, Bernard Mousiti, Joseph Tsoumou. Et des avertissements à six membres: Célestin Dibahala, Madingou Bouete, Norbert Minguouma, David Ngouananga, Franck Nkouari et Roland Nzengue. Le conseil national exige la poursuite judiciaire de tous ces membres pour avoir engagé le parti sans en avoir reçu mandat. Pascal Tsaty-Mabiala a exprimé sa volonté et sa détermination à s'impliquer rigoureusement dans la gestion de l'UPADS. Il a réaffirmé l'ancrage de son parti à l'opposition.

KAUD

L'UPADS écartelée

L'UPADS a-t-elle imploré ? Une partie des militants assure que non. Ils se disent «lissoubistes» et déterminés à ne pas voir le parti laissé par le Pr Pascal Lissouba sombrer sous les coups de boutoir de «dirigeants illégaux», qui foulent au pied les textes du Parti et font cavalier seul à sa tête.

On l'aura compris, les attaques viennent de l'aile dure de cette formation politique, leader de l'opposition, et rassemblés en un «Esprit UPADS» voulant restaurer l'esprit du parti. Ses attaques contre le chef actuel et chef de l'opposition, Pascal Tsaty Mabiala sont pesantes. Le «président sortant de l'UPADS» est illégitime, et son mandat est échu. Il n'a pas tenu de congrès depuis 2017 comme les statuts lui en font obligation, il procède à des nominations à tout-va, ne consulte pas sa base et, pire : « Il a tué le parti de Lissouba. Nous allons le dégager de là ». Au Centre interdiocésain des Œuvres (C.I.O.) où se tenait cette réunion de la fronde la semaine dernière, les mots ont fusé pour dénoncer un immobilisme du parti et annoncer le chantier de sa «réappropriation». Avec une clarification de sa position sur l'échiquier politique : ancré à l'opposition et ne bouffant pas aux deux râteliers comme le maintien, et à l'UPADS et au gouvernement du ministre Honoré Sayi, qui soutiendrait la ligne Tsaty Mabiala.

ASM

FIGA

Branham Kitombo officiellement installé dans ses nouvelles fonctions de directeur général

Nommé en Conseil des ministres le 20 mars 2024, le nouveau directeur général du Fonds d'impulsion, de garantie et d'accompagnement (FIGA), Dayi Allaire Branham Kitombo, a officiellement été installé dans ses fonctions, le mardi 2 avril dernier, par le directeur de cabinet de la ministre des Petites et moyennes entreprises et de l'artisanat, Lucien Kendé.



Dayi Allaire Branham Kitombo

Branham Kitombo devient le premier directeur général du FIGA, en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial, administré par un conseil d'administration. Il a été félicité par Lucien Kendé pour sa nomination. «Les enjeux et les nouveaux défis qui vous attendent, vous seront réprésentés par Mme le ministre Jacqueline Lydia Mikolo, à l'occasion de la réception officielle de toute l'équipe dirigeante nouvellement nommée», a-t-il indiqué. Le directeur général du FIGA a remercié le Chef de l'Etat pour cette marque de confiance. «Charge donc à nous, de nous mettre au travail et de relever le défi au côté du Gouvernement pour régler l'épineuse problématique de la création d'emplois des jeunes», a-t-il déclaré. Pour lui, l'heure n'est plus aux discours: «Nous allons tout de suite nous mettre au travail, afin d'apporter notre part à l'édifice...» Branham Kitombo a décliné le nouveau plan de développement stratégique du FIGA, basé sur plu-

sieurs piliers: l'aspect de la garantie, de l'impulsion pour les porteurs d'idées, l'accompagnement qui met l'accent sur la création d'emplois et la culture d'entreprise. «Il s'agit pour le FIGA, dans sa nouvelle version, de fabriquer les champions, des porteurs d'idées que nous allons accompagner jusqu'à la réalisation de leurs projets de sorte qu'ils soient capables de créer les emplois», a-t-il signifié. A signaler que le FIGA a été transformé en établissement public à caractère industriel et commercial par loi n°31 2023 du 16 octobre 2023. Il est l'un des instruments de l'écosystème national d'appui à l'entrepreneuriat et il a comme

mission de faciliter l'accès aux services financiers et non financiers répondant à des enjeux majeurs de soutien de l'économie en plaçant l'entreprise au centre de politiques publiques dans une approche binôme, publique et privée. Le FIGA s'appuie sur un réseau diversifié de partenaires institutionnels et privés, techniques et financiers pour mettre en œuvre son dispositif d'accompagnement couvrant toute la chaîne de besoins des porteurs de projets et des TPE-PME en création, en reprise ou en croissance.

Cyr Armel YABBAT-NGO

CRS foi. action. résultats. CATHOLIC RELIEF SERVICES

Catholic Relief Services – Programme de la République du Congo
Près de l'école Rémo sur l'Avenue du Tribunal, Quartier Air Afrique
Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo
Tel : 00242 04 058 45 09

Avis d'Appels d'Offres No. Congo BU 24 RFGS 276625

Objet	Sélection d'un ou des prestataires spécialisés en vue de la conclusion d'un contrat-cadre de fournitures de services de voyages et de support administratif au profit de CRS programme de la République du Congo
Date de l'appel d'offres	05/04/2024
Date de clôture de l'AO	26/04/2024 à 12h00
Numéro de référence	Congo BU 24 RFGS 276625

Catholic Relief Services (CRS) est une organisation mondiale d'aide humanitaire et de développement, ayant son siège à Baltimore dans l'Etat de Maryland aux Etats Unis. CRS a réouvert ses bureaux en République du Congo en 2017.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses différents projets et programmes en République du Congo, CRS emploie différentes expertises nationales et internationales, temporairement et permanentement. Pour ce, CRS sollicite régulièrement des services d'appui administratif et logistique aux voyages. Il est donc envisagé à travers le présent appel d'offres, de sélectionner un ou des prestataires qualifiés pour ce type de services en vue de la conclusion de contrats cadres pour une durée d'un (01) an renouvelable après évaluation. CRS invite les Fournisseurs locaux qualifiés à participer à la présente consultation ouverte en lui soumettant leurs meilleures offres.

Le marché est constitué en deux (2) lots indivisibles chacun.

Descriptions des services	Quantités estimatives annuelles
LOT 1 – Service voyage	
Billet d'avion entre Brazzaville et Pointe-Noire	200
Billet d'avion entre Brazzaville et Impfondo	50
Billet d'avion entre Brazzaville et Ouesso	50
LOT 2 – Service d'appui logistique	
Navette Aéroport – Hôtels et vice-versa (Centre-Ville)	100
Course Coaster entre Brazzaville et Kintélé	100
Course Coaster entre Brazzaville et Ignié	50
Course Coaster entre Brazzaville et Kinkala	50
Course Taxi, Circulation dans le Centre-Ville	200
Affrètement canot rapide entre Kinshasa et Brazzaville	24
LOT 3 – Services de support administratif	
Certificat d'hébergement	30
Visa de séjour d'un an en République du Congo	20
Visa de séjour de trois ans en République du Congo	20
Carte de résident d'un an en République du Congo	20
Conversion d'un permis d'étrangers en permis CEMAC	20

Toute entreprise qualifiée est admise à concourir à condition de proposer des prix pour l'ensemble des services recherchés d'au moins l'un des deux (2) lots.

Les offres peuvent être soumises électroniquement à l'adresse bidcg@crs.org ou déposées physiquement au bureau de CRS sis au 4ème étage de l'Immeuble ACERAC, Impasse Bayardelle, Centre-Ville, Brazzaville, République du Congo au plus tard le **26 Avril 2024 à 12h00**. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) en envoyant un mail de demande aux adresses : grace.mouzabakani@crs.org, orchie.ndebeka@crs.org, ginette.ikongo@crs.org copie à bidcg@crs.org avec objet « Demande de DAO Services de voyages » ou en retirant la version physique contre décharge au Bureau de CRS à l'adresse indiquée sus indiquée.

ACTION HUMANITAIRE

Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma vole au secours des sinistrés de la Lékoumou

«Soulager les populations en détresse». Tel a été l'objectif du séjour de la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, dans la Lékoumou, du 28 mars au 8 avril 2024. Elle est allée apporter une assistance humanitaire aux sinistrés des districts de Bamba, Zanaga, Komono, Sibiti et Mayéyé, en compagnie de la préfète Michelle Nguessimi.

Mme Irène Mboukou-Kimbatsa Goma est allée apporter la réponse humanitaire du Gouvernement et compatir avec les populations affectées par les catastrophes naturelles, notamment les vents violents qui ont laissé plusieurs familles sans abris. Tout a commencé à Bamba où la ministre est arrivée le vendredi Saint, à bord d'un hélicoptère. Elle y a été accueillie par la préfète Michelle Nguessimi, le sous-préfet Charles Missié, les autorités administratives et militaires du département.

L'assistance a concerné 100 ménages, soit 700 personnes sinistrées. Ces populations ont reçu une assistance du Gouvernement composée de vivres et de divers matériels, de kits scolaires et de construction.

Le sous-préfet de Bamba, Charles Missié, a témoigné la reconnaissance des populations sinistrées envers le Chef de l'Etat et à son Gouvernement, ainsi qu'à Mme la ministre. «Elles vous expriment une grande gratitude pour ce geste. Femme humble, battante, humaniste, prompte, de cœur et de terrain, vous en trouverez la dépendance dans l'enthousiasme populaire qui accueille votre visite. La population de Bamba en vous témoignant le respect qu'elle éprouve en votre personne, vous donne un gage de sa fidélité au Gouvernement», a-t-il déclaré. Dans son allocution, Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, s'exprimant en kituba, a circonscrit la situation humanitaire dans

le pays en général et dans la Lékoumou, en particulier. «Recevez ce don d'un seul cœur», a-t-elle exhorté.

En cette journée de samedi Saint, la ministre a demandé



Remise d'un kit à une bénéficiaire



Un sinistré recevant son kit

à la population de Bamba d'intercéder auprès du Père Tout Puissant pour qu'il puisse donner davantage de forces au Président de la République «afin qu'il continue à se battre pour nous», a-t-elle dit.

A Léfoutou, dans le district de Komono, la joie suscitée par l'annonce de l'arrivée de la ministre, s'est exprimée par la présence d'une marée humaine venue l'accueillir et «vous plébisciter pour ce marathon que vous avez commencé à dérouler à travers ce département», selon le sous-préfet, Charles Ngonou.

Pour cette assistance humanitaire, 19 ménages étaient concernés, soit 69 personnes touchées, victimes des vents violents qui ont dévasté leurs habitations et causé de nombreux dégâts. La communauté urbaine de Zanaga a constitué la troisième étape

de ce périple, en ces temps pluvieux où l'état des routes pose d'énormes difficultés aux conducteurs: boubriers par ici, dégradations par-là, c'est le calvaire.

Devant cette triste réalité, le sous-préfet a estimé qu'il serait ingrat de ne pas reconnaître le pragmatisme, le dévouement, la promptitude de Mme la ministre, dans la mise en musique du projet de société du Président de la République, en matière sociale et humanitaire.

60 ménages, soit 313 personnes se sont retrouvées dans la situation de détresse. «Le Président de la République a entendu vos cris de détresse. Il m'a envoyé pour vous apporter cette assistance», a déclaré Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. La joie était aussi grande auprès des populations si-

nistrées de Sibiti commune et district, victimes de vents violents qui ont semé le désarroi auprès de 118 ménages, soit 492 personnes qui ont reçu la générosité de la ministre venue voler à leur secours. «Les kits humanitaires que vous apportez sont la preuve tangible de la politique sociale et humanitaire du Président de la République», a déclaré le maire de Sibiti, Mbou-Sambala.

Il a remercié Mme la ministre, le Premier ministre et le Chef de l'Etat pour avoir prêté leur attention aux familles vulnérables.

La ministre a insisté sur la culture du risque qui doit désormais intégrer les habitudes et modes de construction, indiquant que ce geste est un appui du Gouvernement aux efforts de reconstruction de la population affectée par la catastrophe. «C'est pour dire la compassion du Président de la République et de son Gouvernement, ainsi que leur engagement à apporter les réponses à votre souffrance», a affirmé Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Le tout sur fond de musique des groupes traditionnels et des associations liés à sa cause et à son parti politique, le Mouvement pour action et le renouveau (MAR).

Cyr Armel YABBAT-NGO

clettes, eau de javel, blouses jetables et gants, ainsi que des kits pour les opérations chirurgicales.

La ministre a exhorté le re-



Remise symbolique de kits pour la Maison d'arrêt de Sibiti

premier samedi du mois, mais au quotidien. Que ce qui existe soit entretenu et maintenu», a déclaré Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. Dans cette perspective, elle a fait un don d'outils et de produits d'assainissement et de nettoyage : balais, serpillères, détergents, machettes, ra-

sponsable de l'hôpital à utiliser ce don à bon escient. «Nous espérons qu'avec ce kit d'assainissement, l'hôpital de base de Sibiti sera aussi propre que l'hôpital général de Dolisie», a-t-elle dit.

(Suite en page 6)

COUP D'OEL EN BIAIS

Le directeur général des Impôts toujours sous le coup de la Justice

Le directeur général des Impôts, Ludovic Itoua, a été placé finalement en liberté surveillée après le paiement d'une caution de 18 millions de francs CFA. Il avait passé la nuit de mercredi 3 avril à la maison d'arrêt centrale de Brazzaville, après son déferement devant le procureur de la République pour des faits présumés de détournement de fonds et de «faux et usage de faux». Normalement, sa remise en liberté provisoire n'est pas synonyme d'extinction de l'action judiciaire à son encontre. Il est interdit de sortie du territoire national et son passeport et autres pièces d'identité ont été confisqués. Cela durera jusqu'à l'ouverture de son procès. Mais sa libération provisoire bien qu'étant une procédure légale, est diversement commentée par l'homme de la rue. D'aucuns y voient l'impuissance de la Justice et commentent à douter, alors qu'ils ont cru qu'en jetant en prison le haut-fonctionnaire des régies financières du pays, l'ère de l'impunité était en train de passer.

Nettoyage dans les Régies financières

Le ministre de l'Economie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, a annoncé jeudi 4 avril 2024, en présidant une séance de travail avec les directeurs généraux de régies financières et établissements sous tutelle, un nettoyage de ses services. Il concerne certains animateurs des divers postes de responsabilité. Par ailleurs, il a appelé les cadres et agents sous sa tutelle à, entre autres, lutter contre les mauvaises pratiques dans leurs services. A quand le coup de pied décisif dans la fourmière ?

Quatre morts découverts dans une maison à Mfilou-Ngamaba

Les corps de quatre personnes, une femme et trois de ses enfants, ont été retrouvés dans leur maison, jeudi 4 avril 2024 au quartier 703 Indzouli, à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. Des voisins, intrigués par des colonies de mouches aux fenêtres, ont fini par défoncer la porte de leur maison. Ce drame soulève beaucoup de questions. Une enquête a été ouverte. Un rescapé, transporté dans un centre hospitalier, devrait élucider la situation.

Il se foule la cheville à force d'admiration pour une beauté

Samedi 6 avril, sur l'avenue Matsoua, à Baongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. Un quinquagénaire qui observait, tout en marchant, une belle créature dandinant en collant sur un trottoir, s'est foulé par inadvertance la cheville. Un nid de poule se trouvait par là. La douleur a été si vive qu'il a hurlé comme un enfant. Les passants se sont tordus de rire, alors que l'infortuné souffrait atrocement.

Eau et électricité : chantiers sans fin ?

Au cours de la visite effectuée le lundi 29 mars dernier par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso à la direction départementale de LCDE (La Congolaise des Eaux) et au Centre d'exploitation de Mbouono de la société E2C (Energie électrique du Congo), les autorités des secteurs de l'eau et de l'électricité ont eu à cœur de rassurer le chef du Gouvernement et les Brazzavillois quant au succès des efforts qu'elles déploieraient pour mettre fin à la pénurie d'eau potable et aux coupures intempestives de courant électrique dans la capitale. Pourvu que le Gouvernement accède, a juré par exemple le célèbre DG Adou Danga d'E2C, à la demande urgente de construction d'une deuxième ligne THT (Très haute tension) de transport d'électricité entre Pointe-Noire et Brazzaville. «Pour que, lorsque la ligne actuelle est en difficulté, nous puissions basculer sur la deuxième, de façon à avoir l'électricité en permanence», a dit le Premier ministre. Beaucoup de Brazzavillois ont le sentiment qu'ils n'en verront jamais le bout des travaux. «En dépit des investissements colossaux de l'Etat (des centaines de milliards de francs CFA depuis plus de deux décennies), LCDE et E2C ne remplissent toujours pas leur mission. La volonté politique est là, le problème, c'est le management des deux entreprises », déplore un observateur averti. Un constat qui fait l'unanimité.

Bébés noirs et pillards à l'ex-Faculté des sciences

L'ancien siège de la Faculté des sciences, derrière l'immeuble de la CAPPED dans les environs du marché Total de Baongo, à Brazzaville, est devenu le refuge des bébés noirs et des pillards qui écument propriétés privées et édifices publics. C'est aussi une plaque tournante de la drogue. Le voisinage est souvent alerté par des bagarres de drogués et autres gens qui squattent les lieux, parmi lesquels des agents de la Force publique. Tout récemment, des bébés noirs sortis de ce lieu ont tailladé le neveu d'un agent de La Semaine Africaine avant de se répandre dans les rues des quartiers Moukoundzi-Ngouaka et Baongo-Moderne. C'est bien dommage que les patrouilles de la police n'opèrent pas régulièrement dans ce lieu bien connu et à forte consommation de drogue, malgré les alertes des riverains.

SALUBRITE

Sibiti maintient la cadence

En séjour dans le département de la Lékoumou, la ministre Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma, des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire, a profité du premier samedi du mois, devenue une tradition au niveau national, pour superviser l'opération de salubrité à Sibiti, couplée à la remise du matériel aratoire et des kits d'opérations chirurgicales à l'hôpital de référence, ainsi que des kits composés de vivres et de divers matériels à la maison d'arrêt. En présence de la préfète Micheline Nguessini; la secrétaire général du Conseil départemental et du maire de Sibiti.

C'est une ministre très motivée qui a mouillé le maillot, dirait-on dans le jargon sportif. Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma était sur le terrain comme une soldate sur le champ de bataille. Houe et, parfois, machette à la main, elle a désherbé et nettoyé partout où c'était nécessaire, accompagnée des membres de son association,

du MASSAH, le personnel de l'hôpital et des populations. Le tout sur fond des chants. L'opération salubrité a revêtu toute sa symbolique à l'hôpital de référence, premier site à être désherbé. Dans un élan de salongo, la ministre a contribué à la propreté de la structure. «Aux responsables de l'hôpital de prendre le relai. Et que cela, ne soit pas seulement le

MEMOIRE

Le Rwanda commémore les 30 ans du génocide

En souvenir du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, la communauté rwandaise vivant au Congo, conduite par l'ambassadeur Théoneste Mutsindashyaka, a commémoré dimanche 7 avril 2024 à Brazzaville, ce triste événement qui a coûté la vie à plus d'un million de citoyens. La cérémonie a eu pour cadre le Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza, sous le signe du recueillement, avec pour thème: «Plus jamais ça». Membres du gouvernement, parlementaires, diplomates et autres invités ont, aux côtés des filles et fils du Rwanda, honoré solennellement la mémoire des victimes de cette tragédie, l'une des plus meurtrières de l'histoire.

C'est dans une ambiance empreinte de souvenirs, d'émotions et de respect aux morts que les Rwandais vivant au Congo ont commémoré à Brazzaville le 30^e anniversaire du génocide. Le gouvernement congolais était représenté par le ministre de la Défense nationale, le général Charles Richard Mondjo, qu'accompagnaient d'autres ministres. A cette occasion, les amis du Rwanda ont témoigné leur solidarité et leur soutien à ce pays qui trois décennies après, a réussi à se reconstruire de façon spectaculaire, faisant aujourd'hui la fierté du continent et devenant une référence au monde. C'est un événement tragique, qui a laissé des cicatrices profondes dans l'histoire de l'humanité, a été commémoré par une minute de silence en hommage aux victimes, suivie de l'allumage de

30 bougies en guise de flamme de l'espoir, symbolisant le souvenir et surtout l'espoir pour l'avenir et la résilience du peuple rwandais. Un court documentaire intitulé: «Le Rwanda, du désespoir à l'espoir», ainsi que le témoignage émouvant de Gaël Faye, rappeur et écrivain franco-rwandais, ont été diffusés lors de la cérémonie. Ils retracent le contexte historique du génocide, les efforts de reconstruction et les progrès réalisés au cours de ces 30 dernières années. Prenant la parole, Chris Mburu, coordonnateur du système des Nations unies au Congo, a fait ressortir la symbolique de cette journée commémorative pour l'humanité, instituée en 2003 par l'Assemblée générale des Nations unies. Il a exprimé la volonté commune des Etats membres de l'ONU de ne plus jamais tolérer une



Théoneste Mutsindashyaka (à g.) et Charles Richard Mondjo pendant le recueillement

telles barbaries. Le diplomate onusien a fait écho au message du Secrétaire général de l'ONU Antonio Guterres, adressé à l'occasion de ce triste anniversaire. L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Rwanda au Congo Théoneste Mutsindashyaka a exprimé sa gratitude envers les plus de 300 participants et souligné l'importance cruciale de cette journée pour le peuple rwandais et pour l'humanité. Malgré les trois décennies écoulées, les plaies restent béantes d'après lui, soulignant la nécessité de ne jamais oublier ces horreurs passées. Le diplomate rwandais a rendu hommage aux survivants du génocide, saluant

leur résilience et leur force, tout en appelant la jeunesse à apprendre de cette histoire pour bâtir un avenir de paix et d'inclusivité. Il a également exprimé sa gratitude envers la République du Congo pour son soutien et son amitié fraternelle, et appelé à un engagement renouvelé en faveur de la paix et de la tolérance, afin que le génocide ne se reproduise plus jamais. Au Rwanda, cette journée a été commémorée à travers plusieurs activités, auxquelles ont participé des chefs d'Etat d'Afrique dont le Congolais Denis Sassou-Nguesso, le Sud-africain Cyril Ramaphosa.

Aristide Ghislain
NGOUMA

(Suite de la page 5)

Réceptionnant le don, le directeur de l'hôpital de référence de Sibiti a témoigné sa satisfaction, au regard de ce qu'ils ont comme difficultés. La préfecture de la Lékoumou, située sur la cité Tsie Télé, a également reçu la visite de Mme Irène Marie Cécile Mboukou-Kimbatsa Goma. La mobilisation y était totale. La ministre s'est adonnée aussi aux travaux d'assainissement, afin de rendre ce cadre de travail propre.

A la maison d'arrêt de Sibiti, la ministre a fait un don de vivres et de non-vivres, au nom du ministre de la Justice. «On ne vient pas résoudre tous les problèmes, il y en a tellement. Ceci va vous permettre de ne pas avoir la tension des détenus. Faites-en bon usage», a-t-elle déclaré. Elle a expliqué la portée sociale de ce geste. Pour la ministre, les structures d'enfermement et les maisons d'arrêt font partie des attributs du MASSAH.

«Mon collègue de la justice a à cœur la réhabilitation de cette maison d'arrêt qui, dans l'accompagnement, a beaucoup de problèmes d'alimentation et d'assainissement. C'est ce que nous avons fait. Il était important que nous puissions apporter ce kit», a signifié la ministre. Le directeur du centre pénitentier a remercié la ministre, au nom du directeur général de l'administration pénitentiaire pour ce geste. «Cet apport nous fera du bien, au regard des difficultés que nous rencontrons», a indiqué Guy Armand

Blaise Mpika. Pour la préfète, la maison d'arrêt est un centre de détention pour les enfants qui ont failli et «qui sont là pour être corrigés. C'est ce qui justifie la présence de Mme le ministre ici avec les kits de vivres et de non-vivres, afin que ces enfants trouvent à manger et vivent comme tout citoyen. Bien que les conditions d'une prison ne soient pas les mêmes que celles d'une maison», a fait savoir Micheline Nguessini.

Cyr Armel YABBAT-NGO

REMERCIEMENTS

Très touché par les marques de sympathie et de compassion manifestées suite au décès de son fils **Yann Marcel BAVOUEZA-GUINOT**, survenu le 20 mars 2024, Maître **Giscard BAVOUEZA-GUINOT**, Notaire à Brazzaville, adresse ses sincères remerciements aux parents, amis et connaissances pour le soutien et l'assistance multiformes apportés pendant cette douloureuse épreuve.

REMERCIEMENTS

Les familles **GUINOT, BAVOUEZA GUINOT, MBAUCAUD** et **BOUKADIA** remercient les parents, amis et connaissances pour le soutien et l'assistance multiformes apportés suite au décès de leur fils, petit-fils, frère, neveu, **Yann Marcel BAVOUEZA-GUINOT**.
Que Dieu vous bénisse.

ANNONCE

La Semaine Africaine informe ses lecteurs qu'elle met en location sa salle de conférences et deux bureaux, situés au rez-de-chaussée de son bâtiment.
Contacts:
06 8014203
06 6619843

Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire en la résidence de Brazzaville
35, avenue de Auxence ICKONGA, 1er étage
immeuble IWANDZA (Face à l'Ambassade d'Italie),
Centre-ville, Brazzaville.
Boîte Postale : 1674, Tél : (+242) 05 536.17.
981 06 665.34.83
E-mail : officenotarial.mounguenque@gmail.com
REPUBLIQUE DU CONGO

AVIS

LALLA BUSINESS
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 de Francs CFA
Siège social : 29, rue Bomitabas, Poto-Poto,
Brazzaville RCCM : CG -BZV - 01-2019-8 13-00197
(République du Congo)

Suivant procès-verbal des décisions extraordinaires de l'Associé unique de la société «LALLA BUSINESS» S.A.R.L.U., reçu en la forme authentique le quinze décembre deux mil vingt trois par Maître Ludovic MOUNGUENGUE, Notaire titulaire d'un Office Notarial à Brazzaville, enregistré le 19 décembre 2023 à la recette d'Impôts de Poto-Poto, Brazzaville, sous folio 225/17 numéro 4244, il a été décidé •
• L'extension d'activités : ouverture d'une nouvelle agence de la société « LALLA BUSINESS » S.A.R.L.U. à Pointe - Noire, au 103, avenue Victor Schoelcher à côté de LCB BANK, Grand Marché.
Mention modificative a été portée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville en date du 02 avril 2024.

Pour Avis
Maître Ludovic MOUNGUENGUE
Notaire

ANNONCE LEGALE

L'associé unique de la société à responsabilité limitée unipersonnelle dénommée société agro pastorale Ekoundou, au capital de FCFA un million a lors d'une réunion tenant lieu d'assemblée générale extraordinaire, pris résolutions ci-dessous :
Modification de l'objet social et modification du mode de gérance.
L'objet social se décline comme suit : «La production agricole, la vente des produits agricoles, l'élevage, l'importation et la distribution de la provende, les produits vétérinaires et intrants zootechniques, la fourniture de matériels et services liés à l'agriculture et l'élevage, la distribution et la transformation de tous intrants, la production d'emballage agricoles ».
L'associé décide de mettre fin à la cogérance et désigne monsieur sylvain LEKAKA comme seul gérant de la société.

GABON

Le dialogue national dans une phase décisive

Les 676 participants au Dialogue national inclusif sont entrés, lundi 8 avril dernier dans le vif du sujet. Après un démarrage poussif pour des raisons logistiques, les travaux en commissions ont véritablement commencé. Chaque commission et sous-commission épluche déjà les dossiers pour faire le diagnostic des problèmes par secteur et proposer des solutions pérennes pour le Gabon de l'après-transition.

Ambiance studieuse dans tous les espaces de travail. Sylvain Mayabith de l'Organisation nationale des employés du pétrole, est dans la sous-commission qui planche sur le Code du travail: «Nous voulons que la précarité de l'emploi cesse. Que les travaux de contrats de moins d'un mois s'arrêtent et que les inspecteurs soient revêtus de l'autorité pour faire appliquer et respecter les notions de Code du travail». Ancien candidat à l'élection présidentielle, Joachim Pambo Mbatchi a été affecté dans la commission Travaux publics. Il estime que «le Gabon est un pays à refaire».



L'ambiance de la salle pendant les travaux

Il va donc falloir proposer la construction de routes sur l'ensemble du territoire national».

L'archevêque de Libreville, Mgr Jean Patrick Iba-ba, président du Dialogue et les membres de son bureau ont fait le tour des commissions, lundi 8 avril 2024, pour s'assurer du bon démarrage des travaux. Dans la sous-commission Formation où se trouve Célestin Boundzanga, les participants s'aperçoivent «la formation est un pan important pour la refondation du pays».

Ce premier jour a été consacré à la méthodologie de travail et jusqu'à la fin de la journée, il y avait encore des problèmes logistiques, notamment la confection des

badges. Le professeur Noël Boundzanga préside la très sensible commission Politique, chargée d'ébaucher des réformes sur le pouvoir, les institutions, les élections... Il est conscient des enjeux: «Le processus de démocratisation a échoué. Et donc, c'est normal que les Gabonais fassent attention à ce qui sortira de la commission Politique. Il y a une pression, que les commissaires ressentent, mais cela me paraît aussi tout à fait normal. Dans tous les cas, si les uns et les autres sont prêts à respecter les textes qui seront écrits et donc qui sortiront de là, tout se passera bien», a-t-il dit. Le travail pour le président de la commission Politique



Mgr Jean Patrick Iba-ba

«c'est d'abord d'assurer la viabilité des textes et les produire dans un environnement consensuel. Il va y avoir des échanges houleux parfois vifs, sur la vie politique; parfois, des explosions de colère, mais qui ne peuvent remettre en cause la qualité et la sérénité des débats». D'après lui, «les Gabonais attendent des propositions claires, nettes et précises». Il ne pense pas que «quelqu'un s'amusera à troubler l'ordre des discussions».

Gaule D'AMBERT

AFRIQUE DU SUD

L'ex-présidente du Parlement arrêtée pour corruption

La présidente du Parlement en Afrique du Sud, Nosiviwe Mapisa-Nqakula qui avait démissionné la veille, a été arrêtée jeudi dernier dans le cadre d'une enquête pour corruption. L'affaire survient à moins de deux mois d'élections cruciales pour le parti au pouvoir depuis la fin de l'apartheid, l'ANC, dont elle est l'une des figures.



Nosiviwe Mapisa-Nqakula derrière les barreaux

À la tête du Parlement depuis 2021 et membre du Comité exécutif national (NEC) du Congrès national africain (ANC), parti au pouvoir, Nosiviwe Mapisa-Nqakula s'est présentée d'elle-même à un poste de police au Sud de la capitale Pretoria tôt dans la matinée. Elle était sous la menace d'une arrestation depuis plus de deux semaines, les enquêteurs ayant déjà procédé à une perquisition à son domicile dans un quartier cosu de Johannesburg. Mme Mapisa-Nqakula avait déposé après cette fouille une requête en urgence pour empêcher une arrestation qu'elle estimait «illégal» au vu des preuves «minces» rassemblées contre elle. Mais ce recours avait été rejeté mardi par la justice. Le juge, siégeant dans un tribunal de Pretoria, a souligné qu'un suspect ne peut «invoker la faiblesse des charges retenues et empêcher son arrestation» et noté «l'indulgence» des autorités qui lui ont laissé du temps depuis la perquisition.

Selon Henry Mamothame, porte-parole du Parquet national sud-africain, une douzaine de chefs d'accusation de corruption et blanchiment pourraient être retenus contre elle. Nosiviwe Mapisa-Nqakula, 67 ans, est accusée d'avoir perçu d'importantes sommes d'un contractant militaire lorsqu'elle était ministre de la Défense de 2014 à 2021.

La veille de son arrestation, la présidente du Parlement a présenté sa démission. Elle a déclaré quitter ses fonctions afin de préserver l'intégrité de l'institution et se concentrer sur l'enquête ouverte contre elle.

Thomas-Julien BOUEMBOU

TRANSPARENCE

Des ONG appellent à ne plus prêter d'argent à TotalEnergies

La société civile monte au créneau. Un groupe de 60 ONG d'Europe et d'Afrique, parmi lesquelles les Amis de la Terre, ATTAC ou encore Extinction rebellion, ont appelé mercredi 10 avril 2024, les banques et investisseurs à ne plus prêter d'argent au groupe français TotalEnergies. La firme, très influente auprès des chefs d'Etat, est souvent taxée d'injonction dans les affaires politiques en Afrique.



L'entreprise TotalEnergies pas bien cotée par les ONG

Elles sont près de 60 ONG, qui ont appelé les grandes banques et des gestionnaires d'actifs à ne plus injecter d'argent frais dans l'entreprise TotalEnergies via des prêts. Ces organisations dénoncent les effets néfastes sur l'environnement de la stratégie de l'entreprise française. Elles exhortent à couper le financement du groupe en refusant de lui prêter de l'argent. Ces ONG proposent de «ne pas participer» à l'apport d'argent frais de l'entreprise qui continue «sa stratégie climaticide». Venant principalement de France (les Amis de la Terre, ATTAC), d'Afrique (Justiça ambiental du Mozambique, le CECIC en Ouganda), les 60 organisations sont aussi implantées à l'international (Reclaim finance, Extinction rebellion). Selon ces organisations, près de 70% du financement de l'entreprise vient de ses levées de fonds sur les marchés financiers, via les émissions d'obligations. Et que TotalEnergies

compte actuellement 45 emprunts sur les marchés, dont 10 «doivent expirer entre 2024 et 2025». L'entreprise doit les rembourser, soit avec ses fonds propres, soit plus couramment, en contractant un nouvel emprunt.

Les 60 ONG ont écrit à 24 banques, dont BNP Paribas, HSBC, JPMorgan pour qu'elles «s'engagent publiquement

à ne plus souscrire ou faciliter l'émission d'obligations» et à six gestionnaires d'actifs (Amundi, Blackrock, Allianz) pour «refuser d'accorder un nouvel emprunt» à TotalEnergies. Ces organisations estiment qu'«en aidant TotalEnergies à lever de l'argent sur le marché obligataire, lui permettent alors indirectement de financer» ses nouveaux projets pétroliers et

gaziers.

«Les obligations sont un vrai eldorado financier, plus discret que le financement de projet, pour TotalEnergies. Les acteurs financiers qui y participent doivent se rendre compte de leur responsabilité dans le financement de la stratégie climaticide de l'entreprise», défend Lara Cuvelier, chargée de campagne investissements soutenables pour Reclaim finance.

Si le processus aboutit, les ONG défendant cette campagne auront permis de faire avancer une cause que beaucoup pourront saluer chapeau bât à travers le monde, notamment en Afrique où l'entreprise française, autrefois connue sous l'appellation d'ELF est souvent citée pour être à l'origine des destitutions des régimes.

Azer ZATABULI

VENTE LIVRE
PERE CHRISTIAN
DE LA BRETESCHE

Titre: «Essais de «démocratie» en République du Congo» (Tome 1)

Prix: 10 000 FCFA

Contact:
Aristide Ghislain NGOUMA
Journaliste de La Semaine Africaine
Tél.: 05 500 77 77 / 06 610 77 77

Email: agngouma@hotmail.fr
agngouma@yahoo.fr

VENTE LIVRE
ABBE PHILIPPE MABIALA

Titre: «Professeur Dominique NGOÏE NGALA: Négocier l'intelligence de ses ouvrages»

Prix: 10 000 FCFA

Contact:
Centre d'Etudes et de Recherches
Chrétiennes (CERC - Immeuble
de La Semaine Africaine)

Tél.: 06 519 53 92 / 06 550 11 44
06 917 86 30
Email: cercinfos@gmail.com

INSERTION LEGALE

EPC EXPLO CONGO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 000 francs CFA
RCCM n° CG/PNR/09 B 886

Siège social : 94, Avenue Tchicaya U'Tumsi,
Quartier MPITA Pointe-Noire
République du Congo

Aux termes du procès-verbal complémentaire des délibérations de l'associé unique en date du 13/02/2024, reçu par l'Expert-Comptable soussigné, enregistré le 27/03/2024 à Pointe-Noire (Recettes de l'enregistrement domaines et timbres à Pointe-Noire Tié-Tié) sous le numéro 1081, folio 062/1, la décision suivante a été prise:

- L'associé unique, ayant constaté la fin de la période de mise en sommeil, décide de procéder à compter de ce jour, à la dissolution anticipée de la société
La mention modificative au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) a été effectuée par dépôt légal dudit procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 28/03/2024, sous le n° 21 DA 184, conformément à la législation en vigueur.

Fait à Pointe-Noire, le 02/04/2024

Pour insertion
LINVANI MPION Magloire Bienvenu
Expert-comptable agréé CEMAC EC 460
Commissaire aux comptes

SESSION PASTORALE ANNUELLE DES EVEQUES DU CONGO

Les Commissions épiscopales ont présenté les comptes rendus de leurs activités

des évêques du Congo, cuvée 2024 s'est tenue du 9 au 12 avril 2024, au Centre interdiocésain des œuvres (CIO), à Brazzaville, sous les auspices de Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville et président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Une conférence épiscopale renouvelée avec l'entrée en son sein d'une nouvelle figure, Mgr Abel Liluala, archevêque de Pointe-Noire, nommé le 6 janvier 2024 par le Pape François, ordonné et qui a pris possession du siège épiscopal le 24 février dernier.

Encore appelée «Plénière des Commissions épiscopales», cette session s'achèvera samedi 13 avril 2024 au cours d'une messe à la Grotte mariale du CIO. Sous l'autorité de Mgr le président de la CEC, la cérémonie d'ouverture s'est déroulée dans la salle des Conférences du CIO, en présence de Mgr Javier Herrera Corona, nonce apostolique au Congo et au Gabon, des évêques et archevêques membres de la CEC, des membres du secrétariat général de la CEC, des vicaires généraux des diocèses, des recteurs des Grands séminaires nationaux, des aumôniers nationaux, des membres des bureaux nationaux des mouvements d'apostolat, des membres des commissions épiscopales, etc.

Après la prière d'ouverture par le vice-président de la CEC, a suivi la lecture de la parole de Dieu faite par sœur Agnès Clarisse Nkourissa, membre de la congrégation des sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé et secrétaire générale de la Commission épiscopale de l'éducation catholique (CEEDUC), extraite de Act.4, 32-37.

En sa qualité de modérateur, M. Raoul Sika de la C.E.EDU.C a justifié le fait de rendre compte et en a donné la portée et l'intérêt, au cours de la cérémonie d'ouverture ayant connu la présence de NN.SS. Urbain Ngassongo, évêque de

Gamboma, vice-président de la CEC, Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, Gélase Armel Kema, archevêque d'Owando, administrateur apostolique de Ouesso, Daniel Mizonzo, évêque de Nkayi, Daniel Franck Nzika, évêque d'Impfondo, Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie, Louis Portella Mbuyu, évêque émérite de Kinkala, Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando, Jean Claude Makaya Loemba, évêque de Pointe-Noire, du père Roberto Luchini, premier secrétaire de la Nonciature apostolique au Congo, des abbés Antonio Mabiála, secrétaire général de l'Association des Conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), Vivien Carol Etouolo, secrétaire général de la CEC, Jean Batiste Ngoyi Ngoma, secrétaire général adjoint et gestionnaire de la CEC, Valentin Moyongo, directeur national des Œuvres pontificales missionnaires (OPM), et de plusieurs prêtres et fidèles laïcs venus de diverses structures d'Eglise.

Pour la spécificité de cette session, il faut souligner que selon les dispositions de l'article 19 des statuts de la Conférence épiscopale du Congo qui stipulent: les évêques disposent des Commissions épiscopales. Chacune d'elle est spécialisée dans un secteur d'activité pas-



Les évêques membres de la CEC posant avec le nonce apostolique, les secrétaires généraux de l'ACERAC, de la CEC, les vicaires généraux et des participants

torale pour aider les évêques dans leur mission, et non pas pour se substituer à eux. Les Commissions épiscopales sont donc des instances permanentes des évêques, qui ont pour mission en tant que structures ad'hoc de la Conférence épiscopale, de soutenir le travail des différentes structures de notre Eglise locale, par leur apport en expertise, en réflexion et en formation dans divers champs. Ainsi, la session pastorale fait partie des trois rendez-vous ordinaires annuelles de la Conférence épiscopale du Congo avec l'assemblée plénière et la retraite spirituelle.

La première allocution de la cérémonie d'ouverture été celle de l'abbé secrétaire général de la CEC qui a d'abord souhaité la bienvenue à tous les archevêques, évêques du Congo, aux différents participants à cette session. Puis, il a présenté le contexte socio-pastoral dans lequel se tient cette session annuelle qui intervient après deux grands événements d'Eglise: l'installation du nouvel archevêque d'Owando, le dimanche 4 février 2024, suivie de l'ordination épiscopale avec

installation du nouvel archevêque de Pointe-Noire. Aussi, il a présenté la structure organique de la CEC qui dispose de seize commissions épiscopales ayant un champ de compétences précis accomplissant avec efficacité et dynamisme les missions qui sont les leurs qui rendent présente l'Eglise catholique dans divers secteurs pastoraux. «Nous sommes appelés à l'humilité pour veiller à ce que le grain tombé en terre puisse germer pour le bien de tous et de toute l'Eglise.» a déclaré en substance le secrétaire général de la CEC. Il a aussi souligné que la plénière des Commissions épiscopales représente un moment charnière de notre Eglise famille de Dieu qui est au Congo Brazzaville, pour forger une juste culture de la relation pastorale et prendre toute la mesure de sa mission dans l'Eglise et de son rôle dans la vie de la nation congolaise, au service du développement spirituel, moral, social, culturel et matériel du peuple congolais. «Le Pape François dans son document programmatique: *Evangelii Gaudium*, nous rappelle dans le sillage du Pape

Paul VI: «l'évangélisation ne serait pas complète si elle ne tenait pas compte des rapports concrets et permanents qui existent entre l'Évangile et la vie personnelle, sociale de l'homme», a-t-il déclaré, avant de poursuivre: la Conférence épiscopale a en son sein seize Commissions épiscopales pour assurer l'efficacité de son objectif pastoral essentiel, qui est celui de promouvoir le bien être que l'Eglise offre aux hommes de tous les temps. Cette plénière des Commissions épiscopales qui tient ses assises avec la participation de tous les ordinaires, membres de droit de la CEC, avec les membres des Commissions épiscopales, les aumôniers, les membres des mouvements d'apostolat, nous offre un cadre idéal pour admirer la précieuse collaboration et engagement ecclésial de ceux qui œuvrent dans ces différentes Commissions. «Encore, qu'il faut se poser la question de savoir si l'écho de la plénière des Commissions épiscopales est ressenti dans nos différentes provinces ecclésiastiques et dans nos Eglises diocésaines.» a renchérit le S.G.

Le deuxième orateur a été M. Joseph Mouanga, vice-président du Conseil national de l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC) qui a souhaité la bienvenue aux deux nouveaux archevêques d'Owando et de Pointe-Noire et a annoncé que l'actuel bureau du CNALC en fin de mandat depuis fin janvier 2024, organisera l'assemblée générale électorale du prochain bureau après cette session pastorale annuelle des évêques du Congo. Il a souligné que cette session pastorale annuelle s'ouvre moins de dix jours après la célébration de la fête de Pâques de notre Seigneur Jésus-Christ. La dernière allocution a été celle de l'archevêque président de la CEC qui a salué la présence à ces assises du nonce apostolique, de ses confrères dans l'épiscopat dont Mgr Jean Claude Makaya Loemba, évêque émérite de Pointe-Noire. Il a demandé aux diffé-

rentes commissions de se mettre à l'œuvre afin de réaliser un travail digne qui profitera à toute l'Eglise et à chacun de nous. De même, il a annoncé la naissance d'une nouvelle commission épiscopale: la commission juridique qui aidera les évêques dans la conception, la rédaction des contrats de bails ainsi que leurs résiliations en cas de litige et dans la gestion du patrimoine foncier. Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a indiqué que les évêques sont à l'écoute des Commissions épiscopales, chacune d'elle exposant sur son champ d'action dans la marche synodale. «Travaillez d'avantage pour mettre en œuvre vos capacités», a-t-il affirmé avant de souhaiter un bon accueil au sein de la CEC aux deux nouveaux archevêques (Armel Gélase Kema et Abel Liluala).

«Tout est bien qui finit bien», dans les annonces publiées par le secrétaire général de la CEC, celui-ci a fait savoir aux participants la suite du programme de la session, le lendemain, marquée notamment par la lecture du règlement à suivre, la lecture des recommandations de la session pastorale précédente, les interventions du CNALC, de la CEEDUC, de la CEMIR, de la CARITAS, de Justice et Paix, de La Semaine Africaine, des Commissions liturgique et doctrinal, etc. Les travaux ont permis aux Commissions épiscopales de dévoiler l'armature de leur fonctionnement. Ainsi, les séminaires, les aumôneries et autres structures d'Eglise ont fait des communications assorties de rapports d'activités. Des communications enrichissantes sur les activités menées au cours de l'année écoulée avec beaucoup de difficultés dues au manque de financement. A la question de savoir, comment réaliser une activité lorsqu'on sait que les moyens financiers font défaut? Et pourtant, les Commissions épiscopales sont des structures d'Eglise qui aident les évêques dans leur marche pastorale (Cf. statut de la CEC).

CONGREGATION DES SŒURS DE LA DIVINE PROVIDENCE DE RIBEAVILLE

Sœur Pauline Kiyala repose désormais à Voka

Rappelée à Dieu, à 48 ans dont 24 ans de mission en Centrafrique, au Togo et dans son propre pays, le Congo; le vendredi 2 février 2024, des suites d'un accident de circulation, en se rendant à Owando pour participer à la messe d'installation de l'actuel archevêque du lieu, entre Impfondo et Ouesso, après avoir bien quitté Dongou, dans le diocèse d'Impfondo, sa terre de mission, sœur Pauline Kiyala, ouverte, accueillante, très dévouée pour l'éducation des enfants et des jeunes à qui elle a transmis le goût de la vie et de l'apprentissage; membre de la Congrégation des sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé, a été inhumée, mardi 13 février 2024, à Voka, (dans le diocèse de Kinkala), où les religieuses de la Divine Providence de Ribeauvillé œuvrent pour l'éducation depuis 1957.



L'évêque d'Impfondo bénissant la dépouille

Après la messe des funérailles en la cathédrale Sacré-Cœur de Brazzaville, le cortège funèbre s'est dirigé vers la dernière demeure de la regrettée religieuse où elle repose désormais. Présidée par Mgr Franck Daniel Nzika, évêque d'Impfondo, la messe a été concélébrée par NN.SS. Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque métropolitain de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la CEC; Gélase Armel Kema, archevêque métropolitain d'Owando, administrateur apostolique de Ouesso; Toussaint Ngoma Foumanet, évêque de Dolisie; Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando; et plusieurs prêtres dont les abbés Vivien Carol Etouolo, Célestin Ndajjimana, Vincent Massengo et Josias Oyombo Nkoli, respectivement, secrétaire général de la CEC, vicaires généraux d'Impfondo, de Brazzaville et d'Owando, etc.

Dans la foule des participants à



Sœur Pauline Kiyala
09 Avril 1976 - 02 Février 2024

la messe pouvaient être distingués des religieuses de diverses congrégations venues apporter soutien, réconfort et compassion à leurs consœurs de la congrégation éplorée, aux côtés des membres de la famille de la défunte religieuse et des fidèles laïcs venus de divers horizons dont ceux venus du diocèse d'Impfondo, où la défunte a exercé avec abnégation, zèle, enthousiasme et engagement pastoral conséquent sa mission, à la suite du Christ, auprès de ces enfants et jeunes désormais orphelins de leur formatrice et directrice d'école. Sur les visages

des participants à la messe, se lisaient la douleur et le désarroi causés par cette perte tragique et inopinée d'un être cher qui laisse le souvenir d'une femme battante ayant relevé le niveau scolaire des élèves en collaboration avec les enseignants placés sous son autorité. Un être si cher qui a changé de manière surprenante le visage de l'Ecole Sainte Odile de Dongou; sur qui l'Eglise, sa famille biologique, sa congrégation religieuse et toute la société pouvaient encore compter.

Au début, sœur Adeline Roseline Goma, supérieure régionale des sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé, a dépeint les traits fondamentaux de la personnalité de la défunte, ce qu'elle a accompli de particulier et de surprenant dans ses différentes terres de mission.

Sœur Annette Mabanza, conseillère générale, déléguée de la supérieure générale des sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé, a lu le message de la congrégation adressé par Sr Monique, supérieure générale, à l'occasion des obsèques de

sœur Pauline. Sœur Florine Okoumou a lu la biographie de celle qui rassemblait pour la dernière fois le peuple de Dieu en cette cathédrale.

Au cours de son homélie, l'abbé Mifrad Josaphat Ittady Mafimba, curé de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Bétou, dans le diocèse d'Impfondo, a relaté les circonstances qui ont précédé le déroulement de l'accident. Il a rappelé aux participants à la messe, qu'au moment de l'embarquement, il était assis à proximité du chauffeur, la religieuse est venue lui dire de se déplacer afin qu'elle s'y installe, car c'était sa place. Le prêtre a obéi, est allé s'asseoir à une autre place derrière. Cependant, au cours de l'accident, c'est la religieuse à qui il avait concédé la place, qui décède. Ce témoignage émouvant a ébloui les participants à la messe qui avaient fini par comprendre que la défunte avait l'intuition que son jour était arrivé. «Oui, une vie s'en va, elle s'est éteinte sous nos yeux, nous en avons été témoins. La vie, on le sait,

est un don de Dieu. Or, le don se reçoit et par ce fait, procure la joie. Mais, voilà qu'ici le don a été transformé et passe de la joie à la douleur.» a déclaré le prédicateur.

Peu avant la prière du dernier adieu prononcée par l'archevêque de Brazzaville, M. Alain Christian Mananga, secrétaire général de l'Association Kiminou œuvrant dans le domaine de l'éducation scolaire, a lu le mot d'usage en cette douloureuse circonstance.

Dans son intervention, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a déploré le fait qu'au moment où une personne est en train de rendre l'âme, au lieu de lui venir en aide, afin de l'aider à survivre, les gens se mettent plutôt à faire des photos qu'ils vont ensuite balancer sur la toile. Il a dénoncé et condamné cette pratique devenue populaire.

Intervenant en dernier lieu, Mgr Franck Daniel Nzika a remercié toutes les autorités et toutes les personnes de bonne volonté qui ont apporté leur aide jusqu'à ce que le corps de la défunte soit acheminé à Brazzaville. Il a particulièrement remercié le maire de Pokola qui avait mis à leur disposition son véhicule pour exécuter toutes les courses relatives au rapatriement de la dépouille mortelle vers Brazzaville.

Gislain Wilfrid BOUMBA

Qui était Sr Pauline Kiyala?
Fille de feu René Mountata et de Martine Bouwayi, Pauline Kiyala est née le 9 avril 1976 à Loudima. Elle est huitième d'une famille de dix enfants. Sœur Pauline fait sa profession religieuse le 26 août 2000 dans la congrégation des sœurs

de la Divine Providence de Ribeauvillé. Elle commence sa mission à Bangui, en Centrafrique. Par l'instruction et l'éducation, elle s'investit et met son talent au service des enfants en tant qu'enseignante à l'école primaire chez les Spiritaines. Elle poursuit ensuite cette mission à l'école primaire SOS à Kara, au Togo de 2004 à 2011. Lors d'un échange, elle a dit: «Par l'instruction et l'éducation, j'ai essayé de rendre la jeunesse honnête, respectueuse et vraie, responsable et fière de sa dignité humaine.» Suite à un appel de l'évêque de Kara, elle prend aussi un engagement à l'Organisation de la charité pour un développement intégral (OCDI) pour être proche des plus défavorisés. A Kara, elle est également responsable du Foyer des filles et assumera pendant un temps la mission de responsable de communauté. En 2021, elle est envoyée à Dongou, pour vivre avec une autre sœur de la congrégation, une expérience féconde de communauté intercongrégation avec deux sœurs de la Divine Providence de Saint Jean de Bassel. Dans une région où l'éducation est un véritable défi à relever, elle cherche à créer des outils pédagogiques plus adaptés aux enfants accueillis: «La charité se fait inventive» a-t-elle dit tout récemment. Sœur Pauline a été appelée au service de la congrégation comme conseillère régionale de la région Afrique en 2021. Appel qu'elle a assuré avec disponibilité, courage et confiance. Bangui, Kara, Dongou... les différents envois et la vie en intercongrégation ont façonné en sœur Pauline, une disponibilité et une ouverture au-delà des frontières. Le sou-

(Suite en page 9)

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

Pounga, point de départ de la pastorale de Mgr Abel Lilualala

Après sa nomination à la tête de l'archidiocèse de Pointe-Noire, Mgr Abel Lilualala a voulu passer un moment de prière dans la paroisse de Pounga, dans le Mayombe. Cette communauté chrétienne a été la première paroisse de la zone rurale à célébrer la messe avec le nouveau pasteur de l'archidiocèse de Pointe-Noire. C'était dans le but d'avoir une prise de contact avec le peuple de Dieu et de se connaître que le pasteur propre de ce territoire s'y est rendu. Cette messe a eu lieu le dimanche 17 mars dernier, 5e dimanche du temps de Carême.

La célébration eucharistique a connu la présence de plus de cinq prêtres de la zone rurale, du vicaire général, l'abbé Cyrille Patrick Bika, du chancelier, l'abbé Dagly Tondo, du diocèse de Dolisie, et des autorités civiles et militaires de Pounga. C'est avec une grande joie et un grand honneur que le peuple de Dieu de la paroisse Notre-Dame des Victoires de Pounga a reçu Mgr Abel Lilualala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire. L'animation de la messe avec les chants de la Schola populaire et de la chorale l'Etoile d'orient de la paroisse annexe de Mvouti ont rehaussé l'éclat de cette messe. Le vice-président du Conseil pastoral paroissial de Notre-Dame des Victoires a remercié Mgr Abel Lilualala pour avoir porté son choix sur cette paroisse comme point de départ de sa pastorale au sein de la zone rurale de l'archidiocèse de Pointe-Noire et pour sa présence en ce 5e dimanche de Carême parmi eux. Il a indiqué que le peuple de Dieu de Pounga sera là pour l'accompagner dans sa mission, tout en demandant à l'évêque d'être toujours disponible pour le peuple de Dieu de la zone rurale. Cette rencontre a été aussi, pour

les fidèles de Pounga, un grand témoignage, car Mgr Abel fut l'un des prêtres et curés qui a exercé son ministère de façon dévouée dans la zone rurale. Dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Jean (Jn 12, 20-33), Mgr Abel Lilualala a invité les chrétiens présents à cette messe à être des hommes et des femmes de foi, car la souffrance peut être la graine qui est tombée et qui fructifiera si la foi en Dieu ne chancelle pas. «Nos souffrances, nos difficultés, nos maladies, ce sont des grains du blé tombés en terre. Mais avec notre foi, nous disons, après la souffrance, il y a la joie. Ne te fatigue pas de venir renouveler ton alliance avec Dieu. Il faut glorifier ton Dieu et le temps de la souffrance n'est pas un temps pour se faire du mal, mais Jésus dit c'est un temps de gloire, un temps favorable et un temps pour vivre sa foi, mettre en pratique ce que tu as appris au catéchisme. Reviens sur le chemin du Christ, car souvent, ce sont nos péchés, nos faiblesses qui nous font souvent oublier son chemin. Mais il est toujours miséricordieux. Vous devriez toujours établir une nouvelle alliance avec le Christ, tout en se rabaissant devant le Christ en demandant



Photo de famille à la fin de la messe

«pardon», a dit Mgr Abel. Dans un rythme de joie, le peuple de Dieu a offert des offrandes à Mgr Abel Lilualala, signe de son attachement avec son pasteur. Tous étaient dans la joie et les religieuses de Mvouti ont également été actives. Mgr Abel Lilualala, de son côté, a dit

merci aux chrétiens de Pounga et de l'annexe Mvouti pour l'accueil chaleureux qui lui a été réservé et il a promis y retourner très bientôt dans le cadre de la visite pastorale afin d'échanger et discuter ensemble pour le bon fonctionnement de l'Eglise dans la zone rurale.

Madocie Déogratias MONGO

NECROLOGIE

La famille OBILI a la profonde douleur d'annoncer le décès de Gaston David OBILI, survenu le lundi 1er avril 2024 en France. Les veillées et le recueillement en France et au Congo se tiennent selon le programme ci-après: En France: vendredi 5 avril, samedi 6 avril et dimanche 7 avril 2024 Recueillement à partir de 19h: • 11 boulevard Camille Saint Saens 77185 Lognes • Dans la salle L'Escale. Rue du Pre Rigot, 77350 Le Mee-sur-Seine Au Congo: veillée au n°17 de la rue du 5 Février 1979 à Poto-Poto, Brazzaville

Le programme des obsèques sera communiqué ultérieurement.



(Suite de la page 8)

rire laissé par Sr Pauline se fait aujourd'hui comme appel discret à nous donner, à ne pas craindre d'aller ailleurs, vers le pays que le Seigneur nous montrera. . . L'évangile de la fête de la Présentation de Jésus est une invitation à reconnaître la venue parfois surprenante de Jésus dans notre vie. Pour Sr Pauline, la rencontre avec son Seigneur s'est faite sur la route. . . Remettons Sr Pauline entre les mains de Dieu Providence. Que tout ce qui lui a été donné de vivre, à la suite du père Kremp (N.d.l.r: fondateur de la congrégation éplorée) et toutes nos devancières se trouve accompli dans la Pâques du Christ. Lumière et paix à Sr Pauline.

...Ils ont dit:...

Abbé Cyrille Ghislain Bos-



souba, prêtre du diocèse d'Impfondo, l'un des rescapés de l'accident: «Il y a deux événements dans cet accident: nous qui avons survécu, nous pouvons dire que nous sommes la merveille. Nous pouvons dire que le temps n'était pas encore

TROISIEME DIMANCHE DE PAQUES - ANNEE B

«Dans leur joie, ils n'osaient pas encore y croire»

Textes: Ac 3,13-15.17-19; Ps 4,2.4.7.9; 1 Jn 2,1-5a; Lc 24,35-48

Dimanche dernier, l'évangile de saint Jean nous avait amenés à contempler la manifestation de Jésus ressuscité aux disciples. Et nous avons pu comprendre qu'on n'était pas invité tout simplement comme des spectateurs: c'est à nous aussi que le Seigneur parlait, à nous les disciples de tous les temps, quand il disait: «Heureux ceux qui croient sans avoir vu». Nous étions invités à garder la stupeur et la joie, devant le Christ ressuscité, à reconnaître qu'il est toujours là avec nous, par sa présence vivante, et que c'est à nous aussi de continuer de l'annoncer au monde, afin qu'ils soient heureux tous ceux qui croient sans avoir vu.

Or, en ce troisième dimanche de Pâques, la liturgie prolonge encore pour nous ce jour de la Résurrection, et nous fait rester dans le même lieu où Jésus se manifeste. Cette fois-ci, c'est la voix de l'évangile de Luc qui nous témoigne de la joie éblouissante de la rencontre avec le Christ. Réunis ensemble, probablement au cénacle, les disciples sont agités par des nouvelles inouïes, qui sont venues secouer leur paralysie de douleur et de tristesse. Deux disciples en chemin vers Emmaüs sont revenus en hâte pour dire à tous d'avoir rencontré le Seigneur sur la route et de l'avoir reconnu au moment où il fractionnait le pain! Mais entre-temps le Seigneur était apparu à Simon aussi, et les disciples en étaient déjà au courant. Et alors nous les imaginons, eux tous, discuter de tout cela, nous pouvons presque les voir, si animés, étonnés, ravis, déconcertés, jusqu'au moment où une voix les interrompt. Le Seigneur est là, parmi eux: «La paix soit avec vous!» Combien de mots l'évangile de Luc emploie pour décrire les frémissements dans l'âme des disciples? Frayeur, crainte, bouleversement, joie, étonnement... Surtout il est évident qu'ils n'arrivent plus à prononcer un seul mot, n'osant même pas croire à ce qu'ils voient. Ils restent là, muets et paralysés.

Et alors c'est Jésus qui parle, lui seul. C'est à lui, en ce moment, de créer des pensées nouvelles dans les cœurs de ses disciples, de reconstituer leur foi, de faire renaître leur vie. Il peut sembler impossible, et pourtant il faut le constater: à des hommes muets et paralysés, Jésus confie la mission d'aller parmi toutes les nations et d'être ses témoins, de porter à tous l'annonce de la joie du salut! Aujourd'hui, nous sommes appelés à récupérer dans nos âmes les sentiments de ces premiers disciples: la stupeur bouleversante d'avoir rencontré le Seigneur, la joie de l'annoncer, et en même temps la perception d'en être incapables si cela ne dépendait que de nos simples moyens humains.

Ce temps de Pâques nous permet de nous penser à la place de ces premiers disciples, de reconnaître avec stupeur indicible que c'est nous que le Christ ressuscité continue de visiter. Sommes-nous conscients de cela? En sommes-nous reconnaissants avec émerveillement? Que notre foi dans le Christ ne tombe pas dans l'habitude et dans un sentiment de normalité!

La célébration du Temps pascal nous permet aussi de retrouver la joie d'être des disciples-missionnaires. Il ne s'agit pas forcément de vivre des missions organisées ou institutionnalisées. La vie quotidienne et les relations humaines les plus ordinaires sont déjà le contexte où nous pouvons témoigner d'avoir rencontré le Seigneur, et de le faire sans exaltation, mais avec la simplicité d'une vie cohérente, harmonieuse, bienveillante vers notre prochain.

En même temps, la certitude que le mystère du Christ ressuscité dépasse infiniment nos attentes, nos paroles et nos capacités de compréhension nous permettent de rester tout humbles et conscients que notre mission ne s'appuie pas sur nos moyens humains et sur nos compétences, mais sur la puissance de la Grâce du Christ, qui nous réconcilie avec le Père et nous soumet à l'action de son Esprit.

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

arrivé. Le temps de rencontrer le Seigneur n'était pas encore arrivé. Mais la religieuse, son heure de la rencontre était arrivée. C'est le même jour, dans la journée des consacrés, elle s'est consacrée une fois de plus à Dieu pour lui montrer le chemin à suivre. Ce qui m'a le plus marqué, c'est son témoignage de vie. Je le dis souvent le plus bel héritage que nous pouvons laisser aux autres, c'est notre témoignage de vie. Nous avons entendu un aspect, là où elle est passée, elle a laissé son sourire. Ce sourire-là nous fera penser tout ce qu'elle a été pour nous. Nous qui sommes restés, ne soyons pas naïfs. Chacun de nous va repartir vers Dieu, mais comment et quand? Nous ne le savons pas. Soyons prêts, convertissons-nous. Que la mort de Sr Pauline nous interpelle tous afin que nous puissions aussi laisser un héritage. Un héritage de notre témoignage de vie tel que nous l'avons écouté

au cours de cette messe des funérailles de Sr Pauline. J'ai assez de souvenirs sur la vie de Sr Pauline. Le plus beau souvenir que je garde d'elle, parce que je suis en même temps, Directeur diocésain de l'école catholique (DDEC) d'Impfondo, on a travaillé ensemble: c'est la réalisation du bâtiment, tel qu'on l'a dit. Elle avait un souci, pour l'éducation, pour les enfants. Elle a laissé un joli bâtiment avec des salles de classe et moi-même, j'ai pensé faire la proposition à l'évêque de le débaptiser: «Sœur Pauline». Elle avait encore beaucoup de projets, elle est partie avec, mais nous allons continuer. Il y a beaucoup de choses qu'elle nous laisse, mais le bâtiment, aussi longtemps que je le verrai, je verrai l'image de Sr Pauline.»

Propos recueillis par
Jean Claude NKODIA de
Radio Maria émettant de
Kinshasa
et Gislain Wilfrid BOUMBA.

ETUDE MAITRE ANGELIQUE DINAMONA NOTAIRE

B.P: 4171; Téléphone (242) 05 563-72-06; 06 672-54-17

E-mail: etude.me.dinamona@gmail.com

Etude sise 148 bis, rue PANDZOU, Immeuble CONGO-TELECOM, 1er étage Marché Plateaux Centre-ville

INSERTION LEGALE CONSTITUTION-SARLU

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire, du quatorze mars deux mille vingt-quatre, établi sous le répertoire n° 022-2/EMAD/2024, enregistré dans la même ville le dix-neuf mars de la même année sous le Folio 054/12 n° 2281, le Notaire soussigné a reçu les statuts de la Société dénommée.

“IBEX HOLDING SAL”

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

AU CAPITAL DE FRANCS CFA UN MILLION (1 000 000)

SIEGE SOCIAL : AVENUE GEORGES DUMONT, DERRIERE SPORAFRIC MOTORS,

CENTRE-VILLE, ARRONDISSEMENT I, EMERY PATRICE LUMUMBA, B.P: 4450,

POINTE-NOIRE-REPUBLIQUE DU CONGO

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en République du Congo et dans tous autres pays:

- Prestation de Services On/Off-shore dans le domaine de l'industrie Pétrolière;
- Assistance voyage;
- Investissement de tous genres (Prise, acquisition, exploitation ou cession de tous procédés et brevets concernant les activités On /Off-shore);

Et d'une manière plus générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus.

L'objet social pourra être modifié dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme pour la modification des statuts.

- **Durée:** (99) années, à compter de son immatriculation.
- **Gérant:** Monsieur Ahmad EL HAGE, demeurant à Pointe-Noire, De nationalité congolaise, Né à Kano (Nigéria), le trente et un décembre mil neuf cent soixante-six; Titulaire d'une Carte Nationale d'Identité délivrée en date à Pointe-Noire du vingt-trois novembre deux mille dix-sept sous le numéro PNO117MNYP648-02.

- **Numéro de la formalité au registre d'arrivée:** CG-PNR-01-2024-B-00195

- Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier en date à Pointe-Noire du vingt et un mars deux mille vingt-quatre sous le numéro CG-PNR-01-2024-B13-00069

Pour avis,
Maître Angélique DINAMONA,
Notaire

PAGIR

Un nouveau programme pour assainir le système de gestion des finances publiques

Le Gouvernement congolais et la Banque mondiale ont lancé officiellement le 28 mars 2024, à Brazzaville, le Programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR). Ce programme de gouvernance consiste à soutenir les réformes de la gestion des finances publiques pour accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources domestiques et de la gestion des dépenses avec un accent particulier sur les secteurs de la santé et de l'éducation. La cérémonie de lancement a été placée sous le haut patronage d'Anatole Collinet Makosso, Premier ministre, en présence de Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre en charge du Plan, gouverneur national de la Banque mondiale, et de Mme Louise Pierrette Mvono, représentante résidente de la Banque mondiale au Congo, avec la participation de quelques membres du Gouvernement. On a noté aussi la présence de Chris Mburu, coordonnateur résident du système des Nations Unies au Congo.



Anatole Collinet Makosso (au milieu)

A la séance de lancement, deux exposés ont été développés par les fonctionnaires de la Banque mondiale pour présenter le programme. Celui-ci va s'articuler autour de quatre domaines: accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources nationales; moderniser la gestion des finances publiques et mettre en œuvre le budget-programme; rationaliser la gestion de la dette et accroître la visibilité des finances publiques et, enfin, gérer la réforme des finances publiques. Ce programme est rendu possible grâce à un accord de prêt et celui de financement d'un montant de 42 milliards de francs CFA, conclu entre le Gouvernement et le Groupe de la Banque mondiale. L'une des composantes du PAGIR sera basée sur les résultats avec un financement à hauteur de 33 milliards de francs CFA. L'autre partie comporte un projet d'investissement pour un financement à hauteur de 9 milliards de francs CFA. Ce programme est intervenu dans le cadre de l'accompagnement des efforts du Gouvernement à assainir le système de gestion des finances publiques et améliorer la mobilisation des ressources de l'Etat.

Mme Louise Pierrette Mvono a dégagé l'intérêt du PAGIR: «Il s'agit d'un programme qui bénéficie d'un financement de 70 millions de dollars américains de la Banque mondiale visant à appuyer le Gouvernement dans la mise en œuvre dans son programme de renforcement de la gouvernance et de la gestion des finances publiques. Ce programme vise particulièrement à accroître l'efficacité de la mobilisation des ressources domestiques et également de la gestion des dépenses publiques, tout en mettant un accent particulier sur l'amélioration des services publics dans les secteurs que sont la santé et l'éducation. Les faiblesses de la gestion des ressources publiques ont un impact significatif sur la qualité des services publics, en particulier sur la qualité des services sociaux de base».

A son tour, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, lançant le programme, a souligné les efforts de la Banque mondiale pour le développement du Congo. Considérées comme l'un des principaux leviers de l'action publique, a-t-elle dit, les finances publiques figurent au cœur de l'actualité gouvernementale illustrée par des réformes et des efforts de succès dans l'accomplissement du projet de société du Président de la République.

A noter que la mise en œuvre des activités du PAGIR est assurée par la reconduction de l'unité de coordination du PRISP. La durée du programme est de quatre ans.

Philippe BANZ

AMENAGEMENT

Démarrage du programme d'utilisation durable des terres

Le Programme d'utilisation durable des terres (PUDT), placé sous la tutelle du ministère de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier, a tenu son premier comité de pilotage le 22 mars 2024 à Brazzaville. Les travaux ont été placés sous l'égide de Zacharie Mokemo, directeur de cabinet du ministre de l'Aménagement du territoire, président du comité, en présence d'Antoine Goma, conseiller à l'aménagement du territoire, coordonnateur national du PUDT. Le but a été de préparer les bases de lancement du programme pour définir les recommandations qu'il faut pour son bon fonctionnement.

Le premier comité de pilotage a validé l'ensemble des orientations nécessaires à l'unité de coordination du programme qui permettront

sa mise en œuvre efficace et efficiente. Ce comité a connu la participation de certains ministères tels que celui en charge de l'Agriculture, de

TRANSPORT TERRESTRE

Ouverture d'une agence digitale de la DGTT

Le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Honoré Sayi, a procédé le 5 avril dernier à Brazzaville à la coupe du ruban symbolique marquant l'ouverture de l'agence digitale (hub) de la direction générale des transports terrestres (DGTT) dirigé par Mopaya Atali. C'était en présence de Léon Juste Ibombo, ministre des Postes, de Maurice Mavougou, président de la commission économie et finance, chargé du contrôle et de l'exécution du budget de l'Etat, de l'Assemblée nationale, et d'un parterre d'invités. Dans la réalisation de ses activités et de ses projets, tous les prestataires de la DGTT seront logés dans cette agence digitale (hub DGTT). Il s'agit d'une plateforme qui permet un échange sécurisé de données au niveau de l'écosystème des transports terrestres.

Entre autres composantes de la plateforme: le SUPILA (Système d'uniformisation des plaques d'immatriculation et lecture automatique), pour l'impression des plaques d'immatriculation, permis de conduire et des cartes grises; le SIVIC (Système d'identification des véhicules importés au Congo), pour l'attribution des plaques d'immatriculation provisoires des véhicules de séries ZZ, d'une validité de 15 jours; le FNI (Fichier national des immatriculations) pour l'attribution des numéros définitifs d'immatriculation des véhicules; le PDOC (Projet de digitalisation des opérations des centres de contrôle technique des véhicules routiers); le BGFT (Bureau de gestion des frets terrestres), pour la régulation du transport des marchandises sur le réseau routier, mais aussi une partie des services techniques de la DGTT, notamment la caisse unique pour la mise en œuvre du projet de dématérialisation des paiements; les archives, pour la vérification et l'authentification des documents de transport.

L'Economie forestière et de l'Environnement. On a, également, noté la présence des représentants de l'initiative pour les forêts d'Afrique centrale (CAFI) ou Central african forest initiativ et de l'Agence française de développement (AFD), ainsi que les participants venus de la société civile. La réunion a permis une meilleure connaissance du



M.Mopaya Atali répondant aux questions de la presse

Dans la présentation de cette nouvelle agence digitale (hub DGTT), le directeur général de cette entreprise publique a indiqué que la création de ce cadre technique d'interopérabilité des prestataires est une innovation de la DGTT pour «la mise en place d'un système d'information composé d'une base de données centrale... reliée à un outil de business intelligence, afin d'avoir une vue globale de toute la direction; assurer une interopérabilité des données entre partenaires et améliorer la qualité de celle-ci, dans le but

est plus connu et la déclinaison opérationnelle qui est le programme conjoint d'investissement axé sur l'agriculture et la foresterie».

Le programme a une durée de cinq ans, jusqu'en 2028. Le premier volet du financement tourne autour de 26 millions de dollars américains. Ce financement va couvrir les études concernant la réalisation du schéma national de



Les membres à la fin de leur premier comité de pilotage

l'aménagement du territoire, le plan national d'affectation des terres et deux schémas départementaux pilotes, le Pool et le Niari. Les activités du programme visent à structurer l'approche nationale de l'aménagement du territoire en accompagnant l'élaboration du plan national d'affectation des terres rurales, qui permettra d'appuyer la mise en œuvre de la diversification économique du pays.

Philippe BANZ



Le ministre Honoré Sayi coupant le ruban symbolique

d'une analyse profonde visant les approches des solutions pour la sécurité routière... mais aussi et surtout, pour jouer pleinement son rôle de régulateur du sous-secteur de transport routier».

L'agence digitale (hub DGTT) dispose d'une salle d'accueil de 40 places assises pour les usagers, 14 guichets, dont: 1 pour le SIVIC, 3 pour le SUPILA, 3 pour la DGTT, archives et vérification, 2 pour le projet PDOC, 2 pour le BGF, 4 bornes des usagers pour le pré-enregistrement, une salle VIP, pour la réception des hautes personnalités, une salle contenant des bureaux support pour les partenaires, une salle de formation du personnel, une

salle de réunion, un bureau pour le chef d'agence, un bureau archives et scanning animé par un chef de production chargé de la supervision et de la coordination de tous les types de transports, une salle de supervision, etc. Rendant un «vibrant hommage» au président de la République Denis Sassou Nguesso «qui a placé ses espoirs dans le secteur des transports pour relancer la diversification de l'économie congolaise», le ministre Honoré Sayi a estimé que l'inauguration du hub répond à cette préoccupation et marque une étape cruciale dans l'engagement à améliorer l'efficacité et la fluidité des réseaux de transport.

Gaule D'AMBERT

CONGO-UNFPA

Valoriser des données au niveau national

L'atelier de validation du rapport national sur l'état de la population en République du Congo, édition 2023, s'est tenu le 5 Avril 2024 à Brazzaville. Il a été organisé par le ministère de la Santé et de la population avec l'appui du Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) Congo, marquant ainsi une étape importante dans la promotion de l'utilisation efficace des données démographiques pour guider les politiques et les programmes de développement en République du Congo.

L'atelier a réuni notamment des représentants de différents ministères, des agences du système des Nations Unies, des membres de la société civile et d'autres parties prenantes clés.

Le rapport national sur l'état de la population congolaise, édition 2023, représente un jalon significatif dans l'adoption de l'approche de valorisation des données au niveau national.



Victor Rakoto (à droite)

Dans son allocution de circonstance, Victor Rakoto, représentant résident de l'UNFPA au Congo, a souligné l'importance cruciale de ce rapport pour informer les décideurs politiques sur les interventions visant à améliorer la santé et le bien-être des populations. «Ce rapport national constitue un important jalon sur le chemin de l'appropriation de l'approche de la valorisation des données au plan national. Nous encourageons vivement les différentes structures habilitées à produire des rapports sur les diverses thématiques de la population», a-t-il déclaré. De même, le directeur général de la Population a relevé l'importance de ces efforts collaboratifs, affirmant que la production de rapports précis sur l'état de la population est essentielle pour guider les initiatives de développement et répondre aux besoins des populations.

Cet atelier marque le début d'une nouvelle ère dans la promotion d'une culture robuste des données et d'une utilisation éclairée des informations démographiques en République du Congo.

L'UNFPA reste engagé aux côtés du Gouvernement et de l'ensemble des partenaires à œuvrer conjointement pour garantir que ces données soient utilisées de manière efficace afin d'améliorer la vie de tous les citoyens en République du Congo.

A.NK-K

JEUNESSE

Vers la mise en place d'une plateforme numérique de visualisation

Passer en revue les projets programmés et budgétés dans les différents ministères sectoriels, tel a été l'objectif de, l'atelier de planification «*priorité jeunesse*» 2024 en République du Congo qui s'est tenu du 4 au 5 avril 2024 à Brazzaville. Il a été ouvert par Charles Makaya, directeur de cabinet du ministre en charge de la Jeunesse, de la formation qualifiante et de l'emploi, en présence d'Henry René Diouf, représentant résident adjoint du PNUD.



Les officiels et les participants

L'atelier a impliqué tous les Directeurs des études et planification (DEP) de tous les ministères sectoriels pour la mise en place d'une plateforme numérique de visualisation afin de mieux apprécier l'exécution des projets ou programmes en cette année dédiée à la jeunesse.

Avec une population de 6 142 180 habitants, la jeunesse congolaise représente 76% de la population âgée de moins de 35 ans (75,3% pour les hommes contre 76,7% pour les femmes). Le taux de croissance annuel moyen est de 3,2% entre 2007 et 2023.

Henry René Diouf a souligné que l'enquête sur la transition des jeunes vers la vie active (ETVA Congo 2022) révèle que 58,53% des jeunes vivent en milieu urbain contre 41,7% en milieu rural. Le marché du travail congolais se caractérise par un taux de chômage relativement élevé au niveau de la population âgée de 15 à 35 ans. Le taux de chômage au sein

de cette couche de la population est établi à 26,79%. Selon lui, la part des jeunes se représentant sur le marché du travail est relativement plus élevée chez les hommes (28,93%) que chez les femmes (23,44%). Au niveau de cette couche de la population congolaise, une personne sur cinq (19,15%) est occupée, avec un niveau plus élevé du taux d'emploi de 20,57% chez les hommes contre 17,74% chez les femmes. «*Malgré ces chiffres, il sied de noter que de nombreux jeunes congolais sont dynamiques, entreprenants et aspirent à un avenir meilleur pour leur pays. Ils sont engagés dans diverses initiatives visant à promouvoir le développement durable, l'égalité des chances, la bonne gouvernance et la participation citoyenne*», a indiqué Henry René Diouf. Le PNUD s'engage, à travers le ministère de la Jeunesse d'une plateforme numérique de visualisation afin de mieux apprécier l'exécution des projets ou programmes en cette année dédiée à la jeunesse.

Le directeur de cabinet du ministre en charge de la Jeunesse a signifié que le 5^e Recensement général de la population et de l'habitation (RGPH-5) a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 3,2% entre 2007 et 2023, et a relevé que cette jeunesse représente à ce jour 76% de la population. Fort de ce constat et dans l'optique de sous-tendre l'épanouissement de cette jeunesse, a dit Charles Makaya, le Congo a adhéré à l'initiative YouthConnect Africa qui est un programme d'autonomisation des jeunes en Afrique, auquel il participe de façon régulière au sommet continental et annuel. «*A l'instar des autres pays, la conception d'une matrice de planification intégrée, qui permettra d'avoir une base de données uniques des projets dans les différents ministères sectoriels, facilitera la consolidation et la communication des résultats de l'action gouvernementale en faveur de la jeunesse*», a-t-il déclaré.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

ENVIRONNEMENT

Le plan Earthranger pour la bonne gestion des aires protégées dans les parcs nationaux d'Afrique

La ministre de l'Environnement a ouvert, le 10 mars 2024 à Brazzaville, la réunion du comité de pilotage du projet Earthranger en présence de Mme Tabby Njung'e cheffe de ce projet et de plusieurs experts.



Arllette Soudan Nonault (à droite)

Vu l'urgence portée sur les questions de climat, de biodiversité et de l'environnement, Arlette Soudan Nonault a marqué son indignation du fait que les travaux sur la mise en œuvre technique du plan Earthranger peinent à avancer quand bien même le comité a été mis en place depuis 2022. Elle a également souligné que le Congo fait partie des cinq pays vulnérables et non préparés à cette vulnérabilité face aux changements climatiques. Le Congo doit, par conséquent, travailler pour avoir des financements d'adaptation qui lui permettent d'être financé dans le cadre des services écosystémiques qu'il rend au reste de la planète. Elle a nuancé toutefois que «*les financements ne viendront pas si nous-mêmes nous ne mettons pas d'ordre dans la façon de mener à bien nos projets*».

Le Fonds pour l'environnement mondial a proposé un projet dénommé déploiement d'Earthranger, un logiciel de visualisation et d'analyse de données pour renforcer l'efficacité de la gestion des aires protégées d'Afrique. La République du Congo, le

Botswana et le Mozambique sont les trois pays concernés par ce projet dont l'exécution se fera sur quatre ans.

L'objectif est de renforcer l'efficacité de la gestion des aires protégées prioritaires en Afrique afin de fournir des résultats à l'échelle planétaire grâce au déploiement de la gestion des aires protégées du système Earthranger et des technologies connexes, a précisé Arlette Soudan Nonault.

Pour sa part, la cheffe de projet Earthranger a présenté le projet ainsi que ses avantages: «*L'utilisation facile du logiciel;*

l'utilisation du logiciel pour un management écologique; la prévention et la résolution des conflits entre humains et animaux dans certaines zones.»

Au Congo, le projet prend en compte trois parcs nationaux: Odzala-Kokoua; Conkouati et Nouabalé-Ndoki.

La réunion du comité de pilotage avait pour but d'aboutir à un plan d'action daté étape par étape qui permettra au Congo d'atteindre les objectifs visés par les financements levés.

Jany ELENGA (Stagiaire)

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

DÉLINQUANCE FAUNIQUE

Interpellés pour trafic de peaux de panthère et d'écailles de pangolin

Agés de plus de 40 ans, deux présumés trafiquants ont été interpellés mercredi 3 avril dernier à Oyo, dans le département de la Cuvette. Ils ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de deux peaux de panthère et d'un sac d'écailles de pangolin géant.



Les deux trafiquants présumés devant leur butin

Les peaux de panthère et les écailles de pangolin géant ont été camouflées dans des sacs afin de tromper la vigilance des forces de l'ordre. Une initiative impropre pour eux, car ils ont été détectés et interpellés par les éléments de la Région de Gendarmerie d'Owando et de la compagnie d'Oyo, en collaboration avec les agents de la Direction départementale de l'Economie forestière de la Cuvette, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

Les deux présumés délinquants seraient dans un réseau. L'un aurait acheté ces produits à Gamboua, dans le département des Plateaux, et les aurait transportés à Oyo afin de les revendre. Les deux peaux de panthère et les écailles de pangolin ont été stockées dans la maison de son complice à Oyo, pendant plusieurs jours. Ils ont été pris la main dans le sac pour délits de détention,

circulation et tentative de commercialisation de deux peaux de panthère et d'écailles de pangolin géant. Des trophées d'espèces animales intégralement protégées par la loi au Congo. Ils encourent des peines allant jusqu'à cinq ans d'emprisonnement ferme, avec une amende dont le plafond est de 5 millions de F.CFA chacun, conformément à la loi.

Le commerce illégal de produits de faune conduit à l'extinction d'espèces animales sauvages dans le monde. Pour le commandant Oko Aimé Césaire, commandant la compagnie de Gendarmerie d'Oyo, «*les espèces comme le pangolin, la pan-*

thère, l'éléphant... sont des espèces rares et sont en voie de disparition. Elles sont intouchables selon la loi... ceux qui se feront prendre seront présentés devant les juges pour répondre de leurs actes.»

«*L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts, pour les besoins de la recherche scientifique*», dispose l'article 27 de la loi congolaise en matière de protection des espèces fauniques.

V.M.

NECROLOGIE



Germain BATAMIO, Victor DIAKABANA, Zacharie MAMPOUYA et famille KAHUNGA ont la profonde douleur d'informer les parents, amis et connaissances du décès de leur mère, grand-mère et matriarche **Hélène NSANA**. Décès survenu à l'âge de 101 ans, le 31 mars 2024, à 12h50, au Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, des suites d'une maladie.

La veillée mortuaire se tient à Poto-Poto, au n°100 de la rue Kouyous. L'inhumation aura lieu le vendredi 19 avril 2024, au village Ngandou (district de Loumo).

Que Dieu lui accorde l'éternel repos dans la béatitude la plus absolue.

OFFICE NOTARIAL DE Maître Bedel KAMBA
12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché plateau.
E-Mail : office.bedelkamba@gmail.com

AVIS DE CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ «CAPITALISATION 2050» SARLU

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle, au capital de deux millions (2.000.000) francs CFA, dont le siège social est fixé à Poto-poto, Brazzaville, 21, rue Mbochis, République du Congo.

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître **Bedel KAMBA**, Notaire Titulaire d'un office notarial sis, 12, allée des acacias, Centre-ville Brazzaville, à côté du marché plateau, en date à Brazzaville, du **14 février 2024**, il a été constitué une Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle dénommée «**CAPITALISATION 2050**», SARLU, au capital de 2.000.000 de F CFA, dont le siège social est fixé à Poto-Poto, Brazzaville, 21, rue Mbochis, République du Congo, immatriculée au RCCM sous le numéro **CG-BZV-01-2024-B13-00011**, le **02 mars 2024**, dont les statuts ont été enregistrés aux impôts de Brazzaville, le **20 février 2024**, Folio **034/26**, Numéro **0996**.

Objet: Transfert de fonds et financement de projets.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet de la société.

Capital social: DEUX MILLIONS (2 000 000) de Francs CFA, divisés en 100 parts sociales de 20 000 Francs CFA, toutes souscrites et libérées en numéraire.

Le siège social: est fixé à Poto-Poto, Brazzaville, 21, rue Mbochis, République du Congo.

Durée: 99 ans

Registre du commerce: **RCCM-CG-BZV-01-2024-813-00011**

Gérant statutaire: Monsieur **Freddy NDZAM-BOUABEKA LOUAMBA**.

POUR AVIS
Maître **Bedel KAMBA**

GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le budget 2024 de la CNTR en légère augmentation

Les membres de la Commission nationale de transparence et de responsabilité dans la gestion des finances publiques (CNTR) se sont réunis du 26 mars au 4 avril 2024 pour la 5^e session ordinaire et budgétaire. Au terme des travaux, il a été adopté avec amendements le budget de l'année en cours en recettes et en dépenses à la somme de 2.735.234.092 FCFA contre 2. 378. 374. 000 FCFA en 2023.

Pendant près de deux semaines, les participants ont eu droit à des travaux de groupe et en plénière. Plusieurs dossiers ont été soumis à leur appréciation dont l'examen des rapports de mission d'information sur l'Agence congolaise d'information (ACI) et d'enquête sur la mobilisation et la gestion des ressources de la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF). De la mission à l'ACI réalisée du 5 au 20 octobre 2023, il ressort des dysfonctionnements liés entre autres, au non-respect des textes réglementaires et à la mauvaise utilisation des ressources allouées à l'ACI. Eu égard, les participants ont recommandé la réalisation d'un audit financier et comptable. A propos de la CRF, la mission

réalisée du 11 septembre 2023 au 13 mars 2024 a révélé l'incohérence entre les attributions actuelles de la CRF et celles de la Caisse des pensions des agents de l'Etat (CPAE), créée en 2015 pour lui succéder. Le budget adopté avec amendements fait la part belle aux missions à exécuter par la CNTR, en augmentation substantielle par rapport à 2023. «Ce qui revient à dire que nous devons intensifier nos actions telles que nous avons commencé en cette année 2024 en renforçant nos ressources humaines en quantité et en qualité», a dit Joseph Mana Fouafoua. Outre le budget, les participants ont adopté le projet de programme de travail budgétisé (PTAB) et le projet du programme d'activités 2024.



Le président Joseph Mana Fouafoua entouré des commissaires

Les membres de la CNTR ont formulé deux recommandations à l'endroit du Gouvernement: dissoudre la CRF et mettre en œuvre la CPAE, créée depuis 2015 et mettre en place une nouvelle structure de type agence pour la promotion du sport. Les participants ont par ailleurs pris trois résolutions: effectuer un audit financier et comptable de l'ACI; élaborer les rapports de missions d'enquête conformément au modèle-type adopté par l'assemblée des membres et

poursuivre la mission d'enquête sur la mobilisation et la gestion des ressources de la CRF en élargissant le champ d'action aux directions départementales. Au regard des conclusions, le président de l'institution financière de contrôle a invité tous les membres à redoubler d'effort pour que la transparence intègre les esprits des cadres et agents des administrations publiques, car le développement en est tributaire.

Germaine NGALA

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Le français célébré à Brazzaville

Le 20 mars de chaque année, le monde ayant en partage la langue française célèbre la Journée internationale de la francophonie. C'est ainsi que le bureau national de l'Agence universitaire de la Francophonie Congo-Brazzaville que dirige le Pr Edouard Ngamounsika a organisé, du 18 au 22 mars 2024 à son siège de Brazzaville, la semaine de la langue française et de la francophonie. Autour du thème: «Créer, innover, entreprendre en français».

Plusieurs activités ont gravité autour de cette célébration. Entre autres, les journées portes ouvertes, les causeries-débats, les conférences sur le français des apprenants congolais, la table ronde sur l'état de la langue française au Congo, les ateliers, etc. Le choix du thème: «Créer, innover, entreprendre», a indiqué le responsable de l'AUF Congo, est un prélude au sommet de la Francophonie qui aura lieu en France, très bientôt. La particularité de l'édition de cette année s'explique par le verbe entreprendre. Et à travers le monde, ce mot est à la mode. «Je pourrais même dire que, entreprendre a pris une nouvelle coloration. Ça ne veut pas dire que le verbe n'existait pas, mais il est de plus en plus conjugué aujourd'hui, par tout le monde. Partout, on encourage les jeunes à entreprendre», explique le Pr Edouard Ngamounsika. Pour lui, célébrer la langue française et la francophonie au Congo suppose, «célébrer le français en francophonie». Faisant l'état des lieux de la langue française au Congo, les Prs Arsène Elongo, vice-doyen de la Faculté des lettres, arts et sciences humaines (FLASH), Alain Raoul Loussakoumounou, chef du département des masters de français à l'Ecole normale supérieure (ENS), et Edouard Ngamounsika, responsable de l'AUF-Congo ont chacun fait l'évocation de la complémentarité, sinon de l'apport des langues congolaises dans le français, pour son enrichissement. Edouard Ngamounsika soutient que le français au Congo n'est plus la langue des Français; «c'est devenu notre patrimoine

commun». Donc, «le français c'est notre langue à nous... nous nous exprimons en français... et la richesse de la francophonie au Congo est que le français est en partenariat avec les langues congolaises. Il est dit dans l'article 4 que le français est la langue officielle, le kituba et le lingala sont des langues nationales. A cela, il faut dire que nous sommes plurilingues. Et lorsque je dis que le français se congolise, c'est juste pour dire qu'il est devenu notre langue à nous». L'universitaire s'est aussi exprimé sur le français des apprenants. Il reconnaît que l'expression des étudiants en la langue de Molière est très relative. C'est-à-dire qu'on ne peut pas généraliser...s'il s'agit de l'orthographe, par exemple, avec les accents seulement, certains étudiants ont des problèmes, mais pas tous. Par exemple, dans l'usage de certains pronoms comme «le», «la», «je le parle», «je la parle», il y a certaines fautes qui sont dues, simplement, à la méconnaissance de la langue, ou de la règle, a-t-il fait savoir. Et avec le Pr Arsène Elongo, les participants constitués d'étudiants membres de l'AUF et des citoyens ordinaires ont été éduqués sur l'enrichissement de la langue française à travers les langues congolaises. Les expressions utilisées par les Congolais, quoique difficilement compréhensibles sous d'autres cieux, sont propres à eux et facilitent la communication intercommunautaire. Les expressions telles: «katiser» (prendre un raccourci), «je suis déchargé» (pour parler de la batterie du téléphone qui est déchargée), «le courant est parti» (coupure d'électricité),



Les trois Prs conférenciers pendant l'état des lieux du français au Congo

«le courant est revenu», (rétablissement de l'électricité), «le grand-père a mangé mon enfant» (pour parler des cas de sorcellerie), etc. sont autant d'expressions qui illustrent cet apport des langues congolaises dans le français. Enfin, pour le Pr Alain Raoul

Loussakoumounou, le français a toujours été, depuis des lustres, un trait d'union, une langue d'intercompréhension qui permet aux Congolais dans leur diversité linguistique de communiquer et de se faire comprendre du nord au sud.

Gaule D'AMBERT

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

Réunion préparatoire des parties pour les forêts du bassin du Congo

La ministre de l'Environnement, du développement durable et du bassin du Congo, Arlette Soudan Nonault, a échangé le 22 mars 2024 avec le Co-facilitateur français du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) M. Christophe Guilhou et son équipe. Les préparatifs de la 20^e Réunion des Parties (RDP20) du PFBC, qui se tiendra du 3 au 5 juin 2024, à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC), a constitué la toile de fond de leur entrevue.

Créée en 2002, avec près de 126 partenaires groupés en 7 collèges, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) œuvre pour la conservation de la biodiversité, la gestion durable des écosystèmes forestiers du Bassin du Congo, la lutte contre les changements climatiques et la réduction de la pauvreté en Afrique. Plus de 500 participants prennent part à sa réunion annuelle des parties. Aucune autre initiative régionale n'est aussi hétérogène, ni ne réunit autant des parties prenantes avec un nombre sans cesse croissant

que le PFBC. Pour le co-facilitateur, Christophe Guilhou, cette 20^e réunion des parties sera l'occasion de faire le point sur tous les sujets qui sont traités par cet immense écosystème. «Avec la ministre, nous avons eu des échanges très stimulants sur les défis qui attendent la région et les organisations partenaires pour essayer de contribuer contre le réchauffement climatique et ses conséquences dramatiques», a-t-il dit. La forêt du Bassin du Congo s'étend sur de nombreux pays d'Afrique centrale. Elle est l'un

FONDATION TABITA ALLEGRESSE

Le personnel du CSI Jane Vialle et les populations de Ouenzé sensibilisés au cancer du col de l'utérus

Au nombre des activités menées dans le cadre du mois de mars dédié à la célébration des droits de la femme, il y a eu la campagne de proximité des populations sur le cancer. Samedi 23 mars 2024, la Fondation Tabita Allégresse que dirige Mme Lydie Léonce Ndonga a organisé une campagne de sensibilisation, avec l'appui technique du Programme national de lutte contre le cancer (PNLC), au centre de santé intégré (CSI) Jane Vialle, à Ouenzé, sur le thème: «Le cancer du sein et du col de l'utérus: soyez informés».



La professeure Judith N'sondé Malanda expliquant les mécanismes de lutte contre le cancer

De nombreux prospectus, dont ceux portant les inscriptions: «Sur ce que vous devez savoir sur le cancer du col utérin, des concepts, contraintes et exigences» ont été distribués aux populations attirées par les tableaux placés dans l'enceinte du CSI pour la circonstance. En dehors des passants, à pied ou en bus, la professeure Judith N'sondé Malanda, directrice du PNLC, a interpellé le personnel du CSI, les hommes et les femmes venus à cette campagne sur le danger que présente cette maladie aux conséquences néfastes qu'il faut prendre au sérieux dès l'apparition des premiers signes en consultant un médecin.

Cette activité s'inscrit dans le cadre d'un programme d'éducation communautaire, de sensibilisation des hommes et des femmes sur cette grave pathologie. Ce programme a pour objectif principal de sensibiliser les femmes à l'importance de la prévention et du dépistage précoce du cancer du sein et de l'utérus, afin de réduire les risques de développer cette maladie grave. Le cancer est considéré comme une fatalité tant pour les femmes que pour les hommes. La professeure a expliqué qu'il n'est pas question pour les hommes de penser que cette maladie atteigne seulement les femmes. L'homme n'est pas épargné de ce cancer, lorsque le thorax est plat c'est un bon signe, par contre lorsqu'il est gonflé cela devient dangereux. Le cancer touche tous les organes du corps humain, a-t-elle averti. Le cancer du sein se manifeste par la prolifération anormale et anarchique des cellules de la glande mammaire. C'est une maladie grave qui peut être guérie si elle est découverte tôt et rapidement traitée. Les facteurs de risque sont, entre autres, le tabagisme, l'alcoolisme, le manque d'activités sportives. Pour les femmes, en dehors des menstrues que Dieu a faites normalement, les saignements hors normes sont les manifestations à prendre au sérieux en se faisant consulter pour éviter le pire. Un autre facteur, la multiplicité des partenaires. Pour être à l'abri, des mesures ont été recommandées, dont le dépistage, la vaccination pour les jeunes filles dès l'âge de 13 ans contre le virus du papillome humain (HPV). Le cancer se manifeste par des infections génitales traînantes et mal traitées; le saignement génital spontané ou provoqué; l'écoulement génital fétide parfois teinté de sang; les douleurs lombaires et pelviennes.

La fondation Tabitha Allégresse a été créée en mars 2022 avec pour mission de lutter contre le cancer; procéder à la sensibilisation de la population sur tous types de cancer; accompagner les jeunes vulnérables dans leurs éducations, la formation et l'insertion socio-économique et professionnelle. Aussi, aider les orphelins et les personnes démunies; soutenir la formation et le renforcement des capacités du personnel de santé.

Pascal BIOZI KIMINOU

des endroits les plus importants au monde, séquestrant environ 49,36 milliards de tonnes de carbone pour aider à réduire la concentration de carbone dans l'atmosphère contre le changement climatique, on l'a vu au Sommet des trois Bassins et aux différentes COP», a poursuivi Christophe Guilhou. A rappeler que les Républiques



Arlette Soudan Nonault et Christophe Guilhou

phère. «Nous attendons beaucoup la contribution du Congo à ces discussions, qui seront, à la fois politique et très technique. La partie congolaise qui est vraiment très active sur tous les sujets liés à l'environnement et à la lutte française et gabonaise ont repris la facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) pour la période de 2023-2025. Jean Pascal MONGO-SLYHM (Stagiaire)



BP 62, Brazzaville,
REPUBLICQUE DU CONGO
Unité – Travail – Progrès
Parc National d'Odzala-Kokoua
Unité de Gestion www.africanparks.org

Titre du Poste : Chef de Service Développement Communautaire
Rapporte au : Directeur de l'Unité de Gestion du Parc
Lieu d'affectation : Quartier Général du Parc à Mbomo
Date de début : Dès que possible

I. Objectif du Poste:

Le Chef de service Développement Communautaire doit concevoir un plan de développement communautaire socio-économique à soumettre au Conseil d'Administration de la Fondation en se basant sur les lignes directrices dictées par African Parks et est en charge de son application

Son objectif est de créer un environnement de confiance et de travail avec les communautés riveraines du Parc ;

En tant chef de Département, il est membre de l'Unité de gestion du Parc

II. Description des Responsabilités:

Responsabilité administrative

- Gestion administrative du service DC (signature des ordres de mission, validation des dépenses...)
- Elaboration du Plan de travail Budgétisé et Suivi de sa mise en œuvre (Elaboration du 5YBP Budgétisé)
- Gestion budgétaire du Département
- Gestion du personnel (recrutement, planification, sanction, congés);
- Reporting mensuel et annuel au Directeur du Parc;
- Participation à la rédaction des rapports aux bailleurs;
- Participation aux réunions du management;
- Renforcement des capacités des agents du service en appuyant le services RH dans l'élaboration du plan de carrière des employés du Département;

En termes de communication:

- Etre une interface entre le parc et les communautés, afin de faciliter la communication dans les deux sens;
- Avoir des contacts réguliers avec les communautés aux alentours du PNOK et le sanctuaire de Gorilles de Lossi.
- Avoir des contacts réguliers avec les administrations publiques et privées
- Planning et gestion biannuel des foras communautaires et la préparation des restitutions pour le Conseil d'Administration;
- Liaison avec les présidents des ASDD sur base régulière de collaboration;
- Liaison permanente avec les deux représentants des communautés locales du PNOK au Conseil d'Administration de la Fondation Odzala-Kokoua-Lossi.

En termes d'engagement communautaire:

- Assurer la gestion du Fond de Développement Communautaire et de ses activités;
- Structurer les ASDD pour la gestion et la valorisation des ressources naturelles des territoires associés à leurs villages;
- Structurer les Groupements, Associationsetc. souhaitant travailler dans la gestion et la protection des ressources naturelles du Parc National d'Odzala et le Sanctuaire de Gorilles de Lossi;
- Suivre et évaluer l'utilisation des ressources extraites du Parc par les communautés;
- Matérialiser les limites du zonage du parc;
- Définir le mécanisme de cogestion et de mise en valeur des ressources naturelles des zones d'écodéveloppement et de la périphérie du Parc;
- Mettre en place le mécanisme de dérogation pour les autorisations d'accès spéciales dans la zone tampon du parc;
- S'assurer de la prise en comptes des candidatures locales dans les processus de recrutements;
- Mettre en place avec des partenaires externes, un plan d'appui à la santé communautaire;
- S'assurer de la prise de connaissance du Mécanisme de gestion de plainte par toutes les communautés.

En matière d'éducation et Sensibilisation:

- Coordonner la politique d'appui aux populations en matière d'éducation;
- Suivre le plan d'appui aux écoles de la périphérie;
- Evaluer les programme d'éducation environnementale;
- Développer un programme de sensibilisation des communautés sur les différentes thématiques en lien avec la conservation et coordonner les programmes sa mise en œuvre;
- Améliorer les capacités des acteurs locaux (Administration /communauté locale) sur la conservation aux visites régulières du parc;
- Faciliter la mise en œuvre du mécanisme de gestion de plaintes et de résolution des conflits avec les communautés;
- Créer des synergies avec les service **LAB** et **RM** (communication, sensibilisation, Renseignement)

APPEL A CANDIDATURE N°368/PNOK/UG/RH/2024

En termes de développement (Economie):

- Appuyer les ASDD à la formulation d'AGR et à la recherche de marché et de financement pour leur mise en œuvre;
- Assurer la collaboration avec toutes les ONGs actives autour du parc et initiatives en matière de développement autour du Parc;
- Appuyer les Entreprises Privées travaillant dans les domaines du tourisme et de la valorisation de la faune à développer des relations professionnelles avec les ASDD;
- Développer les incitatives socioéconomiques pilotes dans la périphérie du Parc;

En terme de gestion des conflits Homme-Faunes:

- Appuyer les services de l'Agriculture et de l'économie forestière dans la mise en œuvre du processus d'indemnisation des cultures dévastées par la faune;
- Expérimenter les méthodes de refoulement et de protection de culture contre les attaques des animaux sauvages;
- Gérer le programme d'assurance dévastation et s'assurer son acceptation par les communautés.

NB: Cette liste de tâche n'est pas exhaustive, le chef de service DC peut être amené à exécuter toutes autres tâches raisonnablement associées, mais ne figurant pas dans la présente description de tâches lorsqu'elles sont attribuées par le superviseur ou tout autre membre de l'équipe de coordination

III. Compétences requises

- 1. Langues:** Français, Anglais, Langues nationales (Lingala)
- 2. Logiciel:** Maîtrise de la suite Office

IV. Environnement de travail:

1. Responsabilité et Supervision:

Le Chef de Service Développement Communautaire a la responsabilité de son équipe comprenant actuellement des Assistants et animateurs ainsi que les Assistants techniques de Nature+

2. Environnement de Travail

Travail de bureau avec quelques mouvements sur le terrain

3. Caractéristiques physiques demandées

Aucune:

V. Objectifs à 2 ans:

- Les communautés locales se sentent respectées et impliquées dans la gestion du parc;
- L'attitude des communautés vis – vis du parc est positive et collaborative et l'indice de Conservation communautaire a été améliorée;
- Les communautés ont bien compris l'utilisation du Parc et leur zone d'activité;
- Le fond de développement communautaire est bien structuré et le comité de gestion fonctionne convenablement;
- Les communautés locales ont pu voir les bénéfices du Parc à travers les projets réalisés grâce au fond de Développement local;
- Les communautés disposent des moyens durables pour la protection des cultures et les dévastations ont été réduites considérablement;
- Le centre d'éducation environnemental a été mise en place et fonctionne convenablement;
- Les plans d'utilisation des terres de tous les villages en périphérie du Parc sont disponibles et les plans protocoles de gestion sont bien exécutés;
- Le plan de collectes des ressources naturelle dans le parc est bien exécuté, notamment avec les pêcheurs, les collecteurs des PFNL;
- Le mécanisme de gestion de plainte est bien exécuté et connu par les communautés et autorité locale;
- Le statut juridique des plateformes de dialogue multi acteur a été officialisé ont été officialisés;

Comment Postuler:

Pour postuler, le dossier doit contenir dans un seul fichier au format PDF, les éléments suivants:

- Lettre de motivation.
 - Curriculum vitae à jour avec au moins 3 personnes de référence faciles à contacter.
- Le dossier est envoyé à rh.odzala@africanparks.org avant le **01 Mai 2024** ou déposer un dossier sous plis fermé au bureau de Brazzaville sis **188, bis** Avenue Emile Biayenda, Centre-Ville, Brazzaville.

Nous encourageons vivement les candidatures féminines et Congolaises.

Si vous ne recevez pas de réponse de notre part dans les deux semaines suivant la date de clôture. Veuillez considérer que votre candidature n'a pas été retenue.

2^e EDITION "DEFI DE LA SAPE"

Nino Valenté, sacré meilleur sa-

Les passionnés de la mode, de l'allure, des tissus et de l'élégance, notamment les adeptes de la religion "Kitendi" (entendez tissu), ont massivement pris d'assaut l'espace Bolingo à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. En vue d'assister, le 30 mars dernier, à la finale de la deuxième édition de la compétition de démonstration et d'exhibition vestimentaire dénommée "Défi de la sape", qui a couronné Nino Valenté alias "l'homme des pièces rares".

L'évènement attendu s'est déroulé en présence des autorités administratives, au nombre desquelles Bernard Batantou et Marcel Ganongo, respectivement administrateurs-maires de Bacongo et de Ouenzé. Sous le regard bienveillant d'un public hétérogène acquis aux valeurs de la "sapologie". Après plusieurs mois de compétition qui ont mis aux prises plus d'une vingtaine de sapeurs issus de la capitale de la sape, "Brazzaville", les quatre finalistes, au mieux de leur forme, ont démontré leur savoir-faire en matière d'habillement. Avant de recevoir leurs récompenses, les finalistes: Bifouma Internationale, la seule femme; MG de la sape (l'homme des couleurs difficiles); Nino Valenté (le patron des pièces rares) et Monsieur le Maire de la sape, ont eu droit à quatre minutes d'exhibition lors des trois sorties prévues. Ils ont défendu àpre-

ment leurs passages vestimentaires, leurs techniques et leurs démarches. Au bout du compte, c'est Nino Valenté qui a été sacré. Il a séduit le jury et le public et reçu une enveloppe de 2 millions F CFA. Classé deuxième, Monsieur le Maire a empoché la somme d'1 million F CFA tandis que la troisième, Bifouma, a reçu 500.000 F CFA. Le quatrième a été gratifié d'une enveloppe de 300.000 F CFA offerte par le parrain de cette édition, Marcel Ganongo. Satisfait et ému, Nino Valenté, le vainqueur, a dévoilé le secret de sa réussite et exhorté les "ngaillats" (entendez, ceux qui ne savent pas faire rimer les couleurs) à être désormais attentifs: "Le secret, c'est l'application des normes de la sape. L'an passé, j'étais dominé en quarts de finale et, aujourd'hui, la classe, l'élégance et la beauté ont joué en ma faveur. L'initiative est



Le vainqueur Nino Valenté (au milieu) recevant son chèque des mains des organisateurs

louable car la sape est notre patrimoine. Les Congolais doivent en être fiers et travailler pour sa promotion". S'exprimant au nom de l'organisateur de l'évènement, Bob Lokoli, responsable de la communication et marketing à DRTV, a loué l'engagement des sapeurs et des responsables de cette chaîne qui ont milité activement à la réussite de cette édition. Avant d'inviter les sponsors et partenaires à manifester leur intérêt aux côtés des initiatives qui valorisent la nation congolaise. L'objectif, a-t-il affirmé, "c'est de promouvoir la sape qui est un

puissant vecteur de divulgation de la culture congolaise. La sape touche plusieurs secteurs de la société. Aujourd'hui, les gagnants ont reçu des chèques et je pense qu'ils vont se lancer dans des activités économiques et créer des emplois", a-t-il affirmé. Organisé par le groupe DRTV, le "Défi de la sape" est un évènement qui accroche et mobilise les sapeurs et le public. Le rendez-vous est donc pris pour la troisième édition qui sera totalement ouverte aux sapeurs d'autres départements du Congo.

Célébration de la Journée internationale du théâtre à Brazzaville

A l'occasion de la Journée internationale du théâtre, la direction de l'Institut Français du Congo, en partenariat avec l'Association nationale de recherche et d'action Théâtrale (ANRAT) a convié à une série d'activités allant de la comédie théâtrale à la représentation du spectacle «0 du triangle» en passant par une table ronde le 27 mars.



Le metteur en scène et des artistes à la fin du spectacle

Cette journée a commencé par la diffusion d'une chanson ayant pour titre «Mwana Mboka» qui dénonce la violation des droits des enfants dans le monde, réalisée par l'artiste slameuse Mwassi Moyindo avec des enfants vivant dans des situations vulnérables. Cela a été produit par REIPER, dans le cadre du projet RAMADE financé par l'Union Européenne au Congo Brazzaville pour améliorer les conditions de vie de ces enfants.

Après cela, il y a eu un échange de questions et réponses entre les enfants présents à cet évènement et les compositeurs sollicités pour des éclaircissements sur les paroles de la chanson.

A côté de cette comédie musicale, le public a pu suivre une représentation d'une pièce théâtrale du groupe scolaire Marie Gerard (Lauréat du FETHESCO en février 2024). La pièce a été présentée par Paule Belange Mayouma (meilleure actrice de la 24^{ème} édition du festival de théâtre scolaire) dans le rôle de Marie, Loïc Bindikou dans le rôle de Gérard. Le texte a été écrit par Christ OLLINGAUD, avec Fortuné Bateza comme metteur en scène. Elle raconte comment une femme ne parvenait pas de faire confiance à son mari, un acteur de cinéma, et croyait tout le temps qu'il lui était infidèle et après plusieurs péripéties, cela a conduit à la rupture.

La journée s'est poursuivie par une table ronde sur le thème «L'importance du lien entre le théâtre et l'école» avec des intervenants comme : Fortuné Bateza qui est un comédien, metteur en scène et professeur de théâtre, Alphonse Mafoua (comédien et metteur en scène), Noëlle Flore Elise Ntsiessie Kibounou (comédienne et administratrice du festival Matsina sur scène) et enfin Philippe Guyard qui est le directeur de l'Association nationale de recherche, d'action théâtrale Française en visioconférence sous la modération de Clauvic Ngoubili.

La première question débattue était celle de connaître l'importance du théâtre en milieu scolaire. Facteur d'intégration sociale, le théâtre est un moment d'intégration dans une entité vivante, beaucoup d'élèves arrivent en pleurant et d'autres souffrent très longtemps d'être seuls, mais la sensibilité théâtrale introduite dans l'établissement leur permet de s'épanouir et de s'intégrer. «Le théâtre est un instrument de socialisation parce qu'il permet de retrouver la fraternité et permet l'affirmation de soi, il donne le courage, et apporte l'amélioration de l'expression. Ce sont les clés qui nous permettent de pouvoir arriver à réaliser un objectif, de faire de l'école un lieu où les enfants viennent s'épanouir, s'émanciper», a déclaré Alphonse Mafoua.

La conférence a été ponctuée d'interventions du public, qui a pu partager ses réflexions et ses expériences sur le théâtre à l'école. Un échange enrichissant qui a permis de mettre en lumière les nombreux atouts de cette pratique et son potentiel pour l'éducation des enfants.

Puis il y a eu la diffusion du film «l'école en actes» un co-produit de l'ANRAT et la compagnie des Indes réalisé par Philippe Guyard. Ce film raconte brièvement l'importance du théâtre en milieu scolaire.

Pour clore cette journée riche en activités, une représentation du spectacle «0 du triangle» tiré du quatrième triangle de Sony Labou Tansi a été joué. Cette pièce, puissante, a transporté le public dans un univers de dérision.

Invitant le public de divers horizons de Brazzaville et de Pointe-Noire à se joindre à ce rendez-vous, cette programmation de l'IFC a été riche et variée et a ainsi permis au public de découvrir la diversité du théâtre congolais et de mettre en lumière le talent des artistes locaux.

Rachelvie Faïda KOLELA (stagiaire)

LIVRE

L'art oratoire chez les Ambosi

Un titre signé par Pr Yvon Pierre Ndongo-Ibara Mwènè Ikoho, Professeur titulaire CAMES en linguistique anglaise, ancien vice-doyen de la faculté des lettres, arts et sciences humaines de l'Université Marien Ngouabi. Préfacé par le Pr Théophile Obenga dit Mwènè Nzale, "L'art oratoire chez les Ambosi", 432 pages, publié en septembre 2023 aux éditions Cheikh Anta Diop à Dakar, au Sénégal, a été présenté et dédié samedi 30 mars dernier au Grand Hôtel de Kintélé, au nord de Brazzaville.

À travers cet ouvrage, l'auteur met en exergue les us et coutumes, la parlure, le style lié à la prise de parole en public chez les Ambosi, fondé sur l'usage judicieux des proverbes, des adages, des fictions, des locutions, des codes sociolinguistiques, des aphorismes des formules juridiques et religieuses etc. C'était en présence de quelques membres du gouvernement, dont Ministre d'Etat Jean Jacques Bouya, ministre de l'Aménagement du territoire, des infrastructures et de l'entretien routier, du gotha de la littérature congolaise, des universitaires et d'un parterre d'invités. La critique littéraire a été assurée par le Pr Joseph Itoua, enseignant-chercheur à l'Université Marien Ngouabi, spécialiste en

histoire et civilisations africaines. Dans son intervention, ce dernier a notamment indiqué que "L'art oratoire chez les Ambosi", dégage comme idée principale, «la présentation des proverbes mbose recueillis auprès des acteurs de la parole, traduits et commentés». Pour lui, ce livre n'est pas écrit dans une forme classique. Pour la communauté scientifique, ce livre s'inscrit dans une contribution au renseignement et à la connaissance des données culturelles africaines. Il contribue aux dispositions internationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel des populations de la Cuvette congolaise. Il servira aux chercheurs qui entreprendront des recherches sur la connaissance des



Pr Yvon-Pierre Ndongo-Ibara

civilisations africaines et particulièrement du Congo. Pour le Pr Joseph Itoua, «ce livre de littérature orale est avant tout un livre de civilisation, de savoir endogène une esquisse de l'identité mbose à travers les proverbes. C'est aussi un livre qui s'inscrit dans le cadre du patrimoine culturel immatériel du Congo en général, et mbose en particulier à conserver, sauvegarder et diffuser». Le préfacier de l'ouvrage, le Pr



La couverture du livre

Théophile Obenga, a estimé qu'à travers ce livre, son collègue Pr Yvon-Pierre Ndongo-Ibara ajoute quelque chose de tout à fait nouveau, original. Il a suggéré que soit suivi l'exemple du Pr Ndongo-Ibara, afin de couvrir tous les départements du Congo ère culturelle par ère culturelle, car la richesse est faite de diversité.

Gaule D'AMBERT

COMEDIE MUSICALE

Thérèse Bouam's en «Création la source»

Cette comédie musicale a eu lieu, le 29 mars dernier, à l'Institut Français du Congo (IFC). Une idée originale de l'artiste Thérèse Bouam's, interprétée avec le groupe «Royaume», sous la direction artistique du slameur Aristote Moukoko. «Création la source», est une comédie musicale qui associe musique et théâtre, relatant l'histoire contemporaine du Congo à travers une grande dame.

L'idée de création était d'abord de faire un voyage dans le futur et ensuite dans le passé. C'était donc à la fois, un voyage dans le passé, dans le présent et dans le futur», a expliqué Aristote Moukoko. «Création la source» est le récit d'une femme Kongo au nom de «Mama Nkengué» qui mènera une lutte de résistance contre l'administration coloniale à l'intérieur du pays. Pour Aristote Moukoko, les terres du Kongo, largement saccagées par la traite négrière, par la conquête coloniale française, ne man-

quaient pas de rencontrer la résistance d'un peuple de plus en plus résolu à préserver sa liberté et à rejeter toutes formes de domination étrangère, «Mabiala Ma Nganga était un grand guerrier avec des guides spirituels, il a mené un combat. Il y a également Mama Nkengué, sa nièce, qui a repris le flambeau. Malheureusement, son histoire n'est pas souvent racontée et nous avons voulu mettre un point sur cette grande dame. En dépit de Kimpa Vita, de Mama Ngunga, on a également eu Mama Nkengué dans l'histoire



Dans une forme exceptionnelle, les artistes ont donné le meilleur d'eux-même

du Congo». La musique de scène a été rehaussée par plusieurs chants dont l'un des célèbres titres des Piroguiers du Congo, «Mwana Nzesi Alea» interprété par l'actrice principale Thérèse

Bouam's. Devant un public venu nombreux, l'artiste Thérèse Bouam's a raconté les difficultés dans ce domaine.

Jean Pascal MONGO-SLYHM & Emmanuel ETATI (stagiaires).

ANNONCE NECROLOGIQUE

Les parents biologiques SOUNGA et la famille André BIKOUMOU ont la profonde douleur de vous annoncer le décès de leur fils, frère et neveu, Victor SOUNGA, agent à la retraite de CAPPED. Décès survenu le mercredi 3 avril 2024 à l'hôpital des Armées de Pointe-Noire. La veillée se tient rue Impfon-do N°96, quartier 7-7 Dany-Tié-Tié, Mosquée de Tié-Tié.



Le programme des obsèques vous sera communiqué ultérieurement.

«Le Seigneur a donné, le Seigneur a repris».

CABINET D'AVOCATS F. MBONGO

Immeuble de Rapport de la C.N.S.S., appartement N°101, Rond-Point City-center, Centre-ville
 B.P. : 14.227 Fax : (242) 22.218.11.51 BRAZZAVILLE
 République du Congo
 NIU : P2005110003497192 - Email : mbongofr2002@yahoo.fr
 Régime d'imposition : REEL SIMPLIFIÉ - Résidence fiscale : Brazza-centre
 Françoise MBONGO: Tél. : 05-556 02 18
 Paulin NTSOUARI: Tél. : 05-538 61 40
 Avocats à la Cour Grace Chanelle KOGUIA NGANKITA: Tél. : 06-652-31-75
 Avocat à la Cour
 Bervely Senior KAYA MBOUNGOU: Tél. : 06-902-75-12
 Avocat stagiaire

Brazzaville, le 02 Avril 2024

INSERTION LEGALE

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT DERNIER ENCHERISSEUR :

Il sera procédé le 20 avril 2024 à 8 heures précises à la vente aux enchères publiques en un seul lot d'immeuble dont la désignation suit :

DESIGNATION DE L'IMMEUBLE :

Une propriété bâtie sise à Brazzaville, objet du titre foncier N°26.122, cadastré, section 1, Bloc, parcelle 210 bis, quartier Ravin de la mission, arrondissement n°03 Poto-poto, Brazzaville, appartenant à monsieur Jérémie Alain Bénédicte MALONGA ;

DESCRIPTION DE L'IMMEUBLE :

La propriété dont s'agit est bâtie, cadastrée, section I, Bloc non indiqué, parcelle 210 bis, située quartier Ravin de la mission, centre-ville, arrondissement n°03 Poto-poto, d'une contenance de 605,00 m2, objet du titre foncier de propriété n°26.122 ; la propriété dont s'agit est sise en contre-bas du palais de justice de Brazzaville et en face de l'Hôtel-Restaurant « Espace Traiteur » ; elle s'ouvre par un portillon et un grand portail sur le parking de l'Hôtel Espace Traiteur ; elle est entourée d'une clôture peinte en blanc, laquelle est soutenue à l'espace régulier par deux poteaux ; à l'intérieur de ladite propriété est érigé un bâtiment plein pied ; la couverture dudit bâtiment est faite de tôles ondulées, la toiture comporte trois versants ; ledit bâtiment est construit tout au fond de la propriété ; à l'intérieur se trouve aussi de grands arbres fruitiers.

IMMEUBLE SAISI PAR :

La Banque ECOBANK-CONGO SA, société anonyme avec conseil d'administration, au capital social de 10.000.000.000 Francs CFA, RCCM CG/BZV/07 B-559, poursuites et diligences de son Directeur Général, Monsieur BROU OLIVER KOUAME, de nationalité Ivoirienne, marié, père de famille, domicilié en cette qualité au siège social de ladite société sis à Brazzaville, croisement des avenues Gouverneur Félix EBOUE et Amilcar CABRAL, quartier la Plaine, centre-ville, Brazzaville ;

Ayant pour Conseil Maître Françoise MBONGO, Avocat à la Cour, Cabinet sis Immeuble de Rapport de la C.N.S.S., 2ème étage, appartement 101, rond-point City-center, centre-ville, B.P. : 14.227 Brazzaville ;

AU PREJUDICE DE :

Monsieur MALONGA Alain Michel et Madame MALONGA née MOMBOD Edith Hortense, agissant es qualité de leur fils mineur, MALONGA Jérémie Alain Bénédicte, tous de nationalité congolaise, respectivement gérant de société, agent de Banque et Etudiant, domiciliés derrière l'immeuble AIR France, Quartier Ravin de la mission, centre-ville, Brazzaville ;
 Ayant pour conseil Maître BRUDEY, ONDZIEL GNELENGA LOCKO, Avocats à la Cour, cabinet sis 46, avenue William Guynet- Centre-Ville, Galerie Marchande de l'arc 1ER étage B.P.2041, Brazzaville, Tél : 05-378-33-11, Email :brudeyondziellocko

EN EXECUTION DE :

1. La copie en bonne et due forme d'un acte notarié dénommé « convention de crédit à moyen terme avec affectation hypothécaire » passé à Brazzaville le 11 Août 2013 entre la société ECOBANK CONGO SA d'une part et la société SWITCH LOGISTIQUE S.A.R.L au capital de 10.000.000 Fcfa dont le siège social est sis à Brazzaville, 254, avenue des Premiers Jeux Africains, BP : 5240, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro 07-B-781, prise en la personne de son gérant Monsieur Alain Michel MALONGA, de nationalité congolaise, né le quatre novembre mil neuf cent soixante trois à Brazzaville, titulaire du permis de conduire numéro 47.349, délivré à Brazzaville, le quatre janvier mil neuf cent quatre vingt trois, gérant de société, domicilié derrière l'immeuble Air France, Quartier Ravin de la mission, centre-ville, Brazzaville, lequel s'est constitué « CAUTION SOLIDAIRE » de la société SWITCH LOGISTIQUE S.A.R.L par devant Maître Henriette Lucie Arlette GALIBA, Notaire à la résidence de Brazzaville, office sis au 03 Boulevard Denis SASSOU NGUESSO, Marché Plateau ville, vers ex trésor, ex Hôtel de Police.
 2. Le commandement de payer valant saisie immobilière du 02 septembre 2019 fait par Maître Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de justice, commissaires-priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, étude sise, 13 rue dispensaire, en face de l'agence crédit du Congo Poto-poto, lequel commandement a été enregistré et publié le 06 Aout 2019 à la conservation foncière de Brazzaville sous le numéro volume 138/9, extrait 1140 mise à prix (455.000.000) Francs CFA.

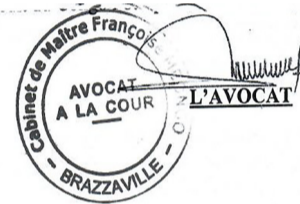
LIEU D'ADJUDICATION : Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

ENCHERE :

Pour toute information, contacter et s'adresser à :

Conseil Ayant pour Conseil Maître Françoise MBONGO, Avocat à la Cour, Cabinet sis Immeuble de Rapport de la C.N.S.S., 2ème étage, appartement 101, rond-point City-center, centre-ville, B.P. : 14.227 Brazzaville, Tél 06.933.00.00, 05.556.02.18 ;

Etude de Maître Ange Pépin POSSENNE et Jean Ignace MASSAMBA, Huissiers de justice, commissaires-priseurs associés près la Cour d'Appel de Brazzaville, étude sise, 13 rue dispensaire, en face de l'agence crédit du Congo Poto-poto, centre-ville, Brazzaville. Tél : 06.668.70.28, 06.668.70.49



MINISTRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
 PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES
 POUR LE FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES

AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI n°001/MPSIR/PAGIR-UCP/24

Recrutement d'un vérificateur indépendant chargé de la vérification de l'atteinte des indicateurs liés au décaissement du programme accélérer la gouvernance institutionnelle et les reformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)

1. Contexte et justification

Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme « accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour financer les services de « recrutement d'un cabinet en qualité de vérificateur indépendant chargé de la vérification de l'atteinte des indicateurs liés au décaissement du PAGIR ».

2. Objectif de la mission de vérificateur indépendant

L'objectif général de cette mission consiste à fournir les services de vérifications indépendantes requises pour confirmer l'atteinte des indicateurs liés aux décaissements (DLI) et les résultats liés aux décaissements (DLR) rapportés dans le cadre de la mise en œuvre du PAGIR.

Il s'agit de façon spécifique de :

- Vérifier de manière indépendante et objective, les informations attestant du niveau d'atteinte des résultats rapportés au titre des DLI/ DLR convenus pour chaque exercice en tenant compte des protocoles de vérification spécifiques définis dans les documents du projet et reprise dans la fiche technique ;
- Confirmer ou infirmer le niveau d'atteinte des DLI/DLR rapportés et subséquemment, proposer les montants devant faire l'objet de décaissement conformément aux montants alloués aux DLI/DLR et au protocole de vérification convenus ;
- Formuler des recommandations sur les points d'amélioration identifiés lors des vérifications sur place et ou sur pièce et en lien avec la mission.

Les protocoles de vérification sont contenus dans le document d'évaluation du projet, dans le manuel de procédure du projet et dans les fiches techniques.

3. Profil du Consultant :

Le vérificateur indépendant devra être une firme ou un groupement

de firmes ayant une compétence confirmée et prouvée pour mettre en œuvre des activités de vérification de l'atteinte d'indicateurs dans tous les domaines couverts par le Programme, notamment dans les secteurs de la santé et de l'éducation.

Le Cabinet chargé de la vérification doit avoir les expériences générale et spécifique ci-après :

a) Expérience générale :

- dix (10) années d'expérience générale en vérification ;
- Cinq (5) années d'expérience en évaluation de projets ou de programmes.

b) Expérience spécifique :

- Avoir au moins deux expériences confirmées en matière de contrôle ou de vérification indépendante des réalisations d'activités sur terrain en République du Congo sous financement IDA ou autres bailleurs de fonds. Le personnel clé de la mission, qui appartiendra à l'équipe pluridisciplinaire, devra comporter au moins :
 Un chef de mission qui doit être un professionnel de haut niveau (BAC +4/5 ou plus) en Comptabilité / Audit, Suivi-Evaluation, Économie, Finances Publiques ou Droit et justifiant d'une expérience professionnelle spécifique d'au moins dix (10) ans dont cinq années à des niveaux de responsabilité. Disponibilité immédiate ;
- Un (e) Statisticien (ne) de niveau au moins BAC + 4/5, une expérience de trois (3) années en matière d'enquêtes socio-économiques, et/ou une expérience de trois (3) années de constitution de base de données et d'analyses multi variées et ayant exécuté au moins trois (03) missions similaires ;
- Un auditeur/contrôleur de niveau BAC+4 au moins avec au moins huit (8) années d'expérience professionnelle et justifiant d'une solide expérience en audit et/ou tous travaux de vérification.

4. Durée et lieu de la mission

La mission se déroulera sur toute la durée du Programme avec des interventions à durée variable. Le vérificateur fournira à cet effet, chaque année, un calendrier prévisionnel de son intervention.

5. Méthode de sélection

Le cabinet (ou la firme) sera choisi (e) suivant la méthode fondée sur la Qualification de Consultants (SQC) décrite dans le Règlement de la Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, version de septembre 2023.

L'Unité de coordination du PAGIR, invite les Cabinets/Firmes intéressés, à fournir en français un dossier de manifestation d'intérêt comprenant l'expérience globale de la firme, l'expérience spécifique de la mission (justifiée par des attestations ou autres documents en tenant lieu), la liste du personnel proposé pour la mission.

Les cabinets/firmes intéressés peuvent obtenir les termes de références de ladite mission, tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous.

Les dossiers de manifestation d'intérêt peuvent être transmis par voie électronique ou doivent être déposés sous plis fermés à l'adresse ci-dessous au plus tard le 15 avril 2024 à 16 h 00 et porter clairement la mention « Recrutement d'un vérificateur indépendant chargé de la vérification de l'atteinte des indicateurs liés au décaissement du PAGIR »

L'adresse référencée ci-haut est ;
 Secrétariat de l'UCP-PAGIR, A l'attention du Coordonnateur du Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un fonctionnement durable des services. Parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone : (+242) 22 614 41 81/ 06 665 85 45
 Adresse électronique: pmarches@pagir.net ; secretariat@pagir.net

Fait à Brazzaville, le

**Le Coordonnateur,
 Thomas BANDIA**

FOOTBALL/LIGUE 1 DU CONGO

AC Léopards, une sacrée cadence!

Malgré une petite frayeur lors de la précédente journée (tenu en échec à domicile par l'AS BNG), l'AC Léopards de Dolisie (36 points) qui se déplaçait à Brazzaville, a renoué avec la victoire à l'issue de la 18^e journée. Il a repris trois longueurs d'avance sur son poursuivant immédiat qui n'est plus l'AS Otohô (31 points), mais l'Inter Club (33 points). Néanmoins, le suspense persiste.

Il y avait sept matches au programme, comme d'habitude. Et non des moindres. On guettait ce qui se passerait entre le leader, AC Léopards, et AS Vegas, un trouble-fête qui fait désormais peur aux « grands », au Stade Massamba-Débat. Disputée le dimanche 7 avril, la rencontre que menaient les Fauves du Niari au score (1-0) a été interrompue, une grosse averse s'en étant mêlée à l'heure du jeu (60e). Les deux protagonistes ont été obligés de reprendre la partie lundi 8 avril, pour la terminer. Le leader a ajouté un deuxième but signé Obassi, mettant tout le monde d'accord : 2-0.

Auparavant, un autre résultat a retenu l'attention des amoureux du ballon rond : le match nul dramatique imposé aux Diables-Noirs (1-1) par la



Bersyl Obassi (n°9), le meilleur buteur d'AC Léopards

lanterne rouge, FC Nathaly's. Décidément, les "Jaune et noir" font du surplace et sont en train de passer à côté de leur saison. Leur entraîneur, Danh Nsonde, en a tiré la conclusion et annoncé avoir rendu son tablier.

La veille, on a assisté à Massamba-Débat, au déchaînement de JST face au CARA (3-1). Puis, comme pour prouver sa bonne santé, Inter Club a fait une autre victime : l'AS BNG qu'il a battu à l'issue d'une partie indécise et dont le dénouement porte l'empreinte de Japhet Mankou (1-0).

Pendant que l'AC Léopards et l'Inter Club mettent le pied à l'accélérateur, l'AS Otohô donne l'impression de tirer la

langue. L'équipe fondée par le DG de la SNPC, Maixent Raoul Ominga, n'a pas eu assez de jus pour suivre leur cadence. Elle est tombée devant l'AS Cheminots (0-1) du buteur Mpougou (49e) dimanche à Pointe-Noire. Dans la même ville, l'Etoile du Congo a été l'autre plus infortunée du week-end, pour avoir subi sa deuxième défaite d'affilée, face au V.Club-Mokanda (0-1).

Jean ZENGABIO

Tous les résultats : FC Kondzo-AS JUK (1-0), AS BNG-Inter Club (0-1), CARA-JST (1-3), AS Cheminots-AS Otohô (1-0), V.Club-Mokanda-Etoile du Congo (1-0), Diables-Noirs-FC Nathaly's (1-1), AS Vegas-AC Léopards (0-2).

BASKET-BALL

Place à la relance de l'équipe nationale féminine

La FECOKET (Fédération congolaise de basket-ball) a offert les 6 et 7 avril 2024 un bel événement sportif aux amoureux de la balle au panier au Gymnase Maxime Matsima. Elle y a organisé une double confrontation internationale appelée "Tournoi pascal", qui a mis aux prises les sélections nationales féminines du Congo et de la RDC, permettant ainsi de relancer les Diables-Rouges dames seniors.

La dernière sortie de l'équipe féminine du Congo remonte aux 9^{es} Jeux de la Francophonie organisés du 28 juillet au 6 août 2023 à Kinshasa. Les deux joutes de Brazzaville ont été remportées par la RDC (84-52 et 83-52). Kinshasa abritera la manche retour dans quelques semaines. A cette occasion, «les deux fédérations sœurs pourraient faire de ces retrouvailles un tournoi annuel», a laissé entendre le 2^e vice-président de la FECOKET, Martin Mizère Mougondo. C'est une bonne nouvelle. Cela ne peut que réjouir les amateurs vrais de basket-ball. La possibilité d'échanges sportifs réguliers entre les deux fédérations ne pourrait qu'être bénéfique pour le basket congolais.



L'équipe nationale féminine du Congo

Au-delà des résultats, les matchs du week-end dernier visent à relancer le basket féminin d'élite, notamment les Diables-Rouges seniors dames. La direction technique nationale envisage de constituer un programme ayant pour but d'offrir à la sélection nationale, une ossature homogène et profonde basée sur un style et une cohésion de jeu propres au milieu du basket congolais, à ses mensurations afin de rivaliser avec les autres nations dans quelques années.

Quelques jours avant la double confrontation Congo-RDC, le président de l'instance, Bruno Jean Richard Itoua, a procédé à la nomination des staffs techniques des

différentes sélections nationales, dont celui des Diables-Rouges dames seniors. «J'espère qu'on mettra à la disposition des staffs technique nouvellement nommés tous Les moyens financiers et matériels devant Leur permettre de se mettre à l'ouvrage et qu'on Leur donnera La possibilité d'organiser des regroupements périodiques. Il y a du boulot», a reconnu Benjamin Bouzanga, le coach des dames seniors. Il a suggéré que soit instaurée une "Semaine des Diables-Rouges consacrée aux sélections nationales, toutes catégories confondues. Une façon de les mettre en avant.

G.-S.M.

BILAN DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU RESEAU MUCODEC

Des bonnes performances et des résultats positifs!

Les résultats des 45 caisses locales et points de vente pour l'année 2023 sont positifs. Des bonnes performances financières ont été enregistrées par le réseau a déclaré Dieudonné Ndinga Moukala, directeur général de la Fédération des Mutuelles Congolaises d'Epargne et de Crédit (MUCODEC), au cours d'un cocktail de presse mercredi 3 avril 2024, au siège de la Fédération des MUCODEC, à Brazzaville. En présence des cadres de cette institution de microfinance de première catégorie.

C'est la conclusion globale des différentes assemblées générales ordinaires du réseau des caisses locales MUCODEC, tenues sur l'ensemble du territoire national, du 19 février au 4 mars 2024. Elles ont connu un franc succès avec un taux de participation des sociétaires de plus de 88 %. Une forte mobilisation des sociétaires désireux de s'informer sur la gestion de leur caisse. Elles seront bouclées par l'assemblée générale de la Fédération prévue le 11 avril 2024.

Au cours de ce cocktail, le directeur général a aussi dévoilé la série de festivités prévues, cette année, pour la célébration du 40^e anniversaire des MUCODEC qui ont pris naissance à Madingou (Département de la Bouenza, avec l'implantation de la toute première caisse locale en juin 1984. A ce titre, une partie des activités festives aura lieu dans cette cité semi rurale et urbaine, devenue berceau des MUCODEC, a indiqué Dieudonné Ndinga Moukala.

L'année 2023 a été une année de bonne santé financière au regard des résultats positifs enregistrés, a affirmé le directeur général. Dans l'ensemble, 4.505 sociétaires ont pris part aux assemblées générales des caisses locales du réseau MUCODEC. Des caisses, qui dans leur ensemble, compte désormais 422.000 membres faisant confiance aux MUCODEC et des dépôts de l'ordre de 228 milliards de Francs Cfa. Actuellement, le réseau compte 45 caisses et points de vente, avec 105 distributeurs automatiques des billets (DAB).

«Les MUCODEC seules constituent 92 % des micro-finances au Congo. Les 8% reviennent aux autres établissements du secteur. Nous avons une politique d'expansion qui est beaucoup basée sur l'évolution du réseau d'agences. Les MUCODEC n'ont pas encore installé les distributeurs automatiques des billets dans toutes les agences au regard des contraintes que cela implique. Nous allons



Dieudonné Ndinga Moukala libérant son mot introductif devant les journalistes

doucement pour ce faire. Toutefois, un sociétaire a la possibilité d'aller dans une autre caisse locale qui a un distributeur automatique de billets, même si son compte se trouve dans une agence n'ayant point de distributeur automatique», a informé Dieudonné Ndinga Moukala parlant de son institution, avant de rappeler que les MUCODEC ont créé une société d'assurance pour les Congolais dénommée AMC MUCODEC.

Partant des résultats obtenus par les MUCODEC en 2023 et en 40 ans de leur existence en cette année 2024, il y a beaucoup d'objectifs à atteindre en termes commercial, financier, stratégique et politique. Le taux de bancarisation à ce jour au Congo est de 12 %. L'implantation du réseau MUCODEC à travers le pays permet de continuer le travail

normalement partout ».

Pour marquer les 40 ans de vie des MUCODEC, il sera organisé une journée des MUCODEC regroupant scientifiques, financiers, banquiers et journalistes économiques. Une cérémonie de décoration est prévue également pour honorer ceux qui ont contribué au succès des MUCODEC, tout comme un marathon et une marche sportive. Une stèle commémorative sera inaugurée à cet effet à Madingou et une soirée de gala organisée. Toutes ces manifestations seront sous les auspices

la transformation doit continuer dans l'évolution et l'épanouissement de cette institution pour les décennies à venir. Les MUCODEC sont au service des Congolais et pour les Congolais, avec des performances inégalées. «Nous avons des projets, nous voulons avancer pour donner pleinement satisfaction aux Congolais qui nous font confiance. Le plan d'action et le budget 2024 en tiennent compte. Nous voulons aussi aller montrer ce que nous savons faire ailleurs. Les MUCODEC sont très engagées pour se servir de leur expérience,



Le DG (souriant) entouré des cadres de son institution, après les échanges avec la presse

de l'inclusion financière, bien que c'est un travail de longue haleine, a-t-il expliqué. «Nous ne devons pas seulement banquariser ceux qui sont dans les grandes villes, il faut aussi le faire pour les populations des zones rurales. Le réseau MUCODEC est un établissement très adapté à la culture pour s'implanter et fonctionner

de Mme Antoinette Sassou Nguesso, l'épouse du chef de l'Etat. En plus de ces activités, la Fondation MUCODEC en proposera d'autres à caractère social et culturel.

Pour le directeur général, la célébration des 40 ans d'existence des MUCODEC, est synonyme de dévouement, d'innovation et de progrès. Et,

leur évolution, leur développement et leurs performances pour faire de cette entreprise une vraie fierté congolaise, une vraie entreprise citoyenne et un vrai outil de développement tant pour les Congolais que pour les meilleurs lendemains des MUCODEC.»